

LES ORIGINES DU PATOIS DE L'ÎLE BOURBON

Auguste Vinson

(Bulletin de la Société des Sciences et Arts de l'île de la Réunion, 4 août 1882)

(Typographie de l'édition originale : Gabriel et Gaston Lahuppe, rue du Conseil, 119, Saint-Denis, 1883)

Pour l'édition numérique actuelle (2015) :
Texte intégral accompagné de notes de lecture
A partir de l'édition préparée, présentée et commentée
pour l'association Tangol par Monique Payet
Tangol, dont l'un des objectifs est de susciter une
participation productive à la recherche et aux débats
dans le domaine de la langue et de la culture créoles,
a entrepris la réédition d'ouvrages à vocation cultu-
relle.

Il nous a paru utile et intéressant de publier dans un
premier temps deux instruments de travail devenus
malheureusement introuvables dans leur intégralité :
« Les origines du patois de l'île Bourbon » d'Auguste
Vinson et « Du patois créole de l'île Bourbon » de
Volsy Focard.

S'agissant de contributions parues autour de la
période charnière du XIXe et du XXe siècle, le choix
est bien entendu restreint dans la mesure où ces deux
classiques de référence sont les seuls dans lesquels
des auteurs réunionnais se sont intéressés à la langue
créole en se penchant sur les questions que se posaient
à la même époque les érudits créoles d'autres régions
créolophones (Saint-Quentin, Thomas, Baissac...) :
dialecte, patois ou langue ? origine, filiation, com-
paraison, part du substrat, difficultés de l'écriture...
Ce sont les seules analyses qui vont subsister jusqu'en
1960, lorsque, après un si long silence, cette problé-
matique sera de nouveau abordée à l'éclairage de la
linguistique structurale et du questionnement socio-
linguistique.

Mais, au-delà de cette contrainte matérielle, notre
choix se justifie par le fait que ces deux figures nous

ont semblé, avec leurs mérites, leurs contradictions et
leurs insuffisances, exemplaires, dans leur rapport à
la langue créole, de la configuration complexe de la
société réunionnaise bousculée de cette fin de siècle.
En cela, elles ont une valeur de témoignage qui suffit
à justifier la réédition de ces deux textes.

Les deux textes ont été publiés d'abord dans le
Sport colonial (celui de Vinson dans les numé-
ros du 15 et du 26 août 1882, celui de Focard
dans le numéro du 14 janvier 1884), puis dans le

Bulletin de la Société des Sciences et Arts (celui de
Vinson, dans le Bulletin de l'année 1882, p.88-129,
celui de Focard dans le Bulletin de l'année 1884,
p.179-239).

Robert Chaudenson a présenté des extraits de ces
deux monographies en les accompagnant de com-
mentaires dans Textes créoles anciens (La Réunion et
Ile Maurice). Comparaison et essai d'analyse, Helmut
Buske Verlag Hamburg, 1981.

Alain Armand et Gérald Chopinet ont repris dans La
littérature réunionnaise d'expression créole, 1828-
1982, L'Harmattan, 1983, les textes en créole rappor-
tés par A. Vinson et V. Focard.

Les textes des deux études sont reproduits par Tangol
d'après les exemplaires de la Bibliothèque Nationale,
et présentés en deux fascicules.

Les notes de bas de page sont de l'auteur. Pour une
meilleure lisibilité, les appels de note de bas de page
de 1 à 5 dans la version originale ont été remplacés
par les lettres de a à e (N. d. E.).
de fréquentes confusions dues à l'homonymie pater-
nelle et aux nombreuses personnalités de la lignée
portant le même patronyme.

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

J'ai reçu dernièrement, avec recommandation postale, une lettre qui a été pour moi et qui sera pour mes lecteurs un sujet d'étonnement ; c'est un professeur de l'Université de Graz (Autriche)¹ qui me demande des renseignements sur les écrits publiés dans le patois de l'île Bourbon, dont il s'occupe. Nous ne nous doutions guère que la langue de notre petit pays, le créole, en un mot, méritât un hommage aussi lointain. C'est que M. le docteur Hugo Schuchardt veut que ses études en philosophie embrassent l'archipel des Seychelles et des Mascareignes², et il a raison.

Ce nom de Mascareignes, toutes les fois qu'il retentit à l'étranger, devient intéressant, et me donne un frisson de bonheur. Il n'est resté qu'en géographie, attaché à notre archipel d'îles et d'îlots, groupés ou épars dans un point limité de l'océan, comme les étoiles d'une petite constellation dans la magnifique harmonie du firmament. Ce nom pourtant peint un passé, un âge de poésie, plein d'une félicité patriarcale, peuplé de souvenirs abondants et perdus, rappelant d'abord le courage et l'audace de ces fiers Portugais que le génie des découvertes emportait loin de la patrie vers l'inconnu, c'est-à-dire vers l'immensité des mers que nous parcourons aujourd'hui avec tant de sûreté et de vitesse, grâce à ces nobles devanciers³.

Je leur devais bien ce souvenir posthume, quand il s'agit d'une langue qui se parle et s'écrit dans le lieu même qu'ils ont révélé au monde. Pour notre patois insulaire, on ne peut le nommer aussi sans nommer en même temps l'homme qui a le plus fait pour le mettre en lumière, M. Louis-Emile

Héry, qui en a tiré un excellent parti dans ses écrits, en prose et en vers ; qui en a saisi le vrai caractère, résumé dans le quatrain suivant :

*Le créole naïf et tendre,
Dans votre bouche est chanteur,
Lorsque vous le parlez, qui ne voudrait l'entendre,
Rien n'est plus doux, c'est la langue du cœur.*

M. Héry, à l'époque où il écrivait ces lignes charmantes, faites en très bons vers français, était jeune. Il dédiait ses premiers essais aux dames créoles de l'île Bourbon. Elles sont plus attrayantes qu'ailleurs. Ses fables de début me semblent les meilleures par l'inspiration. Il a compris le côté pathétique de ce patois enchanteur. Un long temps s'écoule ; rien ne s'entend plus. Puis, M. Héry revient à ses études comme on revient à ses premières amours, après les avoir longtemps caressées et longtemps délaissées.

Mais cette fois, ce n'est plus aux dames, c'est à un vieil ami, M. Crivelli, président de la Société des Sciences et Arts de l'île de la Réunion⁴, et à ses membres, qu'il dédie son œuvre. M. Héry a vieilli : il est devenu savant. On s'en aperçoit d'ailleurs à la manière plus facile et plus nette dont il se sert du patois créole ; à l'art avec lequel il le condense et le groupe ; de telle sorte qu'on se demande, si ces dernières fables à leur tour ne sont point les plus parfaites pour l'exécution, après avoir loué les premières pour l'inspiration. La matière est si délicate que ces jugements que j'expose très timidement ne sont point sans appel, et ce n'est nullement reprendre d'une main ce que j'ai pu laisser échapper de l'autre,

LES ORIGINES DU PATOIS

de l'île Bourbon

que m'exprimer ainsi. C'est faire acte de sagesse. C'est dire, tout au contraire, qu'en complétant l'œuvre de M. Héry par son œuvre, ses premières Esquisses africaines par ses Nouvelles esquisses africaines⁵, on arrive ainsi à former un tout qui peut constituer pour le nom de l'auteur un monument impérissable, tant que, dans la mer des Indes, on parlera le créole de l'île Bourbon.

Je vais donner la lettre du docteur Hugo Schuchardt, professeur à l'université de Graz (Autriche), ainsi que les réponses que j'ai dû faire.

J'ai cru qu'il était de bonne conduite, avant de satisfaire à la demande des écrits publiés, d'appeler d'abord l'attention de l'appréciateur ou du critique sur les origines du patois de l'île Bourbon. Ceci est fondamental et sérieux. C'est ce qui fait précisément l'objet de mes deux lettres.

Si maintenant, je ne crains pas de mettre sous les yeux du public de Bourbon ces documents échangés privément, ce n'est point pour paraître. C'est afin de faire voir tout l'intérêt, qui, même à l'étranger, s'attache à notre petite patrie créole; qu'on ne la perde pas de vue; qu'on l'aime; qu'on l'étudie, comme je tâche de le faire - moi sans grand succès - , (la preuve trop éclatante m'en a été donnée dernièrement)⁶; et, ce qui est consolant, surtout pour les petits, c'est que la valeur intellectuelle d'un peuple ne se mesure pas toujours à l'exiguïté de son territoire.

AU DOCTEUR AUGUSTE VINSON, A l'île de la Réunion

Graz (Autriche) 10 Mai 1882.

Monsieur,

Je vous demande bien pardon de l'importunité que je vais me permettre.

Occupé d'une étude sur les patois créoles, je cherche à réunir tous les matériaux nécessaires. Je n'ai pas été assez heureux jusqu'à présent pour me procurer les deux petits volumes de M. Héry, qui du reste seront réédités dans peu de temps.

M. Francis Garnier, à Shangai, et M. Cerisier, à Paris⁷, m'ont dit que vous aussi avez écrit des fables, (et peut être autre chose) en créole de la Réunion. Est ce que vous auriez un exemplaire à la disposition d'un étranger qui s'intéresse vivement à la littérature créole ?

J'ose encore vous prier, Monsieur, de me donner toutes les indications bibliographiques positives sur le patois de l'île de la Réunion⁸. Même les plus petites choses ont leur importance pour moi.

Je vous serai infiniment obligé, si vous aviez la bonté de m'aider dans mes études et mes recherches.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : Dr HUGO SCHUCHARDT,
Professeur de l'Université de Graz (Autriche)

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

Première lettre

REPONSE A M. LE DR
HUGO SCHUCHARDT

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; il est convenable que je réponde à votre peine.

Permettez-moi franchement de m'étonner qu'en Autriche - et peut être en Hongrie -, illustre refuge de votre Marie Thérèse (que j'aime tant), et qui, en perdant la Silésie, sauva Vienne contre Frédéric II, ce coquin insolent et menteur, ami pourtant de notre Voltaire, - permettez-moi, dis-je, de m'étonner qu'en si lointain pays, il soit question de notre patois créole et de moi-même, quand je n'ai publié qu'une humble petite fable de cette langue.

Je regrette de voir donner au langage créole le nom de patois, qui ne retrace à l'esprit qu'une façon grossière et rude de langage⁹. La langue créole de cette île - comparée au patois de l'île Maurice et à celui des Antilles, - est la plus douce, la plus enchanteresse, la plus musicale de toutes ces langues hybrides¹⁰ et celle qui peint le mieux la nature. Le créole, comme on appelle ici cet idiome, a été formé par la rencontre des Français et des naturels de Madagascar. En se réfugiant à l'île Bourbon au dix-septième siècle, après le massacre du Fort-Dauphin, les Français, sauvés par des femmes du pays, les emmenèrent avec eux. Français et Malgaches se marièrent, comme la langue, un peu en dehors des lois¹¹. Mais certaines alliances, poussées par la nature, donnent parfois

des résultats exquis, et le patois qui prit naissance, à l'île Bourbon¹¹, du français et du malgache, eut cette saveur un peu étrange d'un fruit naturel remarquable.

Quoi de plus naïves que les chansons créoles qui durent commencer la littérature mal ébauchée de ces premières créations et que le temps a emportées, au fur à mesure qu'elles se produisaient, comme les hirondelles fugitives passant sur les cités avec le cycle des saisons, ou les feuilles tombant des arbres pour faire place à de nouvelles.

Dans certains noms, le figuré, comme à Madagascar, a dû commander l'expression. Je ne vous en citerai qu'un exemple, pris dans la nature. Ainsi pour caractériser et nommer une espèce de morilles (champignons comestibles) qui pullulent à la fois sur une même couche rétrécie, où elles se pressent, s'embarrassent, se gênent en se poussant, on les appelle en idiome créole Siquisez ma ser ! ce qui, dans la bouche de l'une à l'autre, veut dire à sa compagne « Excusez-moi, ma sœur, si je demande, comme vous, ma place au soleil ». En même temps, vous remarquez, outre le figuré, toute cette énergie dans la concision. De plus, dans cette langue si affectueuse, ma chère ou ma ser sonne à l'oreille avec une confusion charmante pour « ma chère » ou « ma sœur ».

Dans les ruines éparses d'une vieille chanson perdue, je recueille toute la chasteté de cet aveu d'une atteinte à la virginité :

« Ça que vou-i-connaît¹² bien, ma ser »

Quoi de plus joli, de plus délicat, de plus voilé ! Cela se devine tout seul et sans blesser la plus jalouse pudeur.

LES ORIGINES DU PATOIS

de l'île Bourbon

Nous voilà maintenant dans une légende ou plutôt dans une fable du crû. En présence du michant temps, c'est-à-dire de la saison de l'hivernage qui s'approche - on appelle ainsi l'époque des cyclones ou des ouragans -, la truie va trouver sa voisine, la petite caille du pays, qui est une merveille de gentillesse. En commère adroite et d'expérience consommée, elle propose à sa compagne des champs, de bâtir à frais communs un logis, un bon gîte pour la saison mauvaise. Mais la caille n'est pas de cet avis et lui donne en réponse ce dicton de refus, devenu proverbial.

« P'tit pié fataq' l'assez pour moi ! »

ce qui veut dire en diluant « Je n'ai nul besoin d'un gîte, un seul brin d'herbe me suffit quand je veux m'abriter ».

Il y a encore à citer ce refrain populaire des nénaines (bonnes d'enfant), pour endormir en chantant leurs bébés récalcitrants et qu'elles psalmodient en traînant et en enflant un peu la voix vers la fin :

« Dors mon z'enfant (bis)
Çat marron va manz' à vous. »

(Endors-toi, mon enfant, ou le chat sauvage viendra te manger.)

Alors il me semble voir le grand œil noir du petit garçon, ouvert, inquiet, regardant par dessous le bras de la « nénaine », si, en effet, le chat sauvage ne vient pas.

A la fin, lassé, il s'endort ; et, vers minuit, il se réveille en s'agitant. Il a eu un rêve... peut être a-t-il vu « Çat marron ». La présence de sa mère,

tranquille auprès de lui le rassure, il se rendort en disant : « Ah ! q'moi l'éte bête ! » (ah ! que j'ai été bête !)... sans doute d'avoir cru voir le chat sauvage.

Tout cela est charmant. C'est la nature elle-même. Mais leçon pour les « nénaines » : n'impressionnez pas les enfants en les endormant.

De ces citations j'en passe et des meilleures. Il faudrait tout un vocabulaire pour les contenir, et je dois des bornes à ma lettre.

Depuis sa colonisation, le créole se parle à l'île Bourbon comme le langage le plus répandu, le plus vulgaire. Peut-être même est-il né avec elle, sur les plages de Madagascar¹³, lors de l'occupation de cette grande île par les Français, dans leurs rapports avec les naturels. On parlait donc, mais on n'écrivait pas le créole. Le premier qui en eut l'idée, celle de la mettre en vers et en prose, est assurément M. Louis-Emile Héry, professeur de lettres au Lycée de Bourbon, né à Redon, breton aux yeux bleus, à la franchise entière, vrai fils de l'Armorique, vif, alerte, intrépide, inspiré et d'une bonté suprême.

C'était un homme d'esprit, d'honneur, de foi et de lumières, qui appréciait les beautés de cette île qu'il aimait passionnément, qui a laissé de ses sites agrestes des peintures originales et vivement senties ; et de son langage indigène, des écrits dont la réputation est arrivée jusqu'à l'Université de Graz pour y exciter l'intérêt et la curiosité.

En écrivant en vers créoles, M. Héry a, du premier coup, atteint à l'apogée de ce langage indigène par le bonheur et la réussite de ses essais.

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

Les aventures de Phaéton, La chute d'Icare racontées par lui en vers créoles, sont des petits chefs-d'œuvre d'invention et de forme. Il a pris, pour les traduire, ou plutôt pour les transformer en créole, quelques fables de Lafontaine (sic) : Le meunier, son fils et l'âne, La tortue et les deux canards, Le loup et la cigogne (Le chien et l'aigrette, nous ne connaissons ni loup, ni cigogne), Le rat de ville et le rat des champs, etc., etc., et chaque fois l'imitateur semble avoir dépassé l'original. Même ce sont les fables les plus médiocres de Lafontaine qui paraissent avoir le plus gagné à sortir des mains du remanieur pour prendre le vêtement indigène comme une nouvelle parure. Tel est le sentiment à peu près général. Le récit en prose créole d'Un jugement de M. Dupar est une narration naïve et charmante d'une affaire judiciaire, où la simplicité créole est révélée d'une façon unique. C'est un trait de mœurs.

Les œuvres de M. Héry sous le nom d'Esquisses africaines ne se trouvent plus à l'île Bourbon que par hasard, tant l'édition, tirée en un petit nombre d'exemplaires et non mise en vente, a été vite épuisée et même exportée. Un succès très mérité a salué cette première publication. Cet encouragement nous a valu, longtemps après, de Nouvelles esquisses du même auteur.

M. Héry a été sobre dans l'émission de ses œuvres. Les amateurs (et ils deviennent de plus en plus nombreux) auraient souhaité aussi des productions plus nombreuses et peuvent le regretter. Ce que l'auteur a fait suffit à sa mémoire, car l'œuvre a été complète par la perfection qu'elle a réalisée. La qualité a remplacé le nombre¹⁴.

M. Cazamian, censeur au Lycée de l'île de la Réunion, a publié cette année même un article dans notre Moniteur sur les rapprochements de certaines locutions du patois de l'île Bourbon et de l'île Maurice, patois qui diffèrent l'un de l'autre. A mon avis, le patois de l'île Bourbon est naïf et tendre, comme l'a si bien dit M. Héry ; celui de Maurice est prétentieux et froid, par là, plus énergique. J'aime infiniment mieux les Mauriciens, leur caractère bienveillant et sympathique, hospitalier et tout français, que leur langue indigène qu'Albion ne pourra jamais réduire. C'est ici que le défi est solennel et absolu : la langue née du français, comme à Bourbon, est attachée aux entrailles mêmes de la France et du pays. Quant au patois français des Antilles, où l'on a retranché tous les r, on dirait une imitation burlesque des incroyables de notre Directoire, sous l'aurole naissante d'où se dégageait déjà la figure de Bonaparte prêt à devenir consul.

M Voïart a donné dans l'Album de l'île de la Réunion, publié par M. A. Roussin, une biographie de M. L-E. Héry, où il y a d'utiles renseignements sur l'auteur des écrits créoles. M. Louis Maillard a parlé également de M. L-E. Héry dans ses Notes sur l'île de la Réunion (Bourbon), page 309.

M. Héry a si bien réussi dans ses essais en patois créole qu'il a, je crois, découragé les imitateurs. L'initiative aurait, à sa suite, l'apparence d'une copie. Puis, ici on fait défense aux enfants de la société de parler le langage vulgaire, le parler noir, comme on le dit, parce qu'ils tendent à négliger le français. C'est comme si on leur reprochait d'avoir les mains un peu sales, ce n'est pas comme il faut. Le créole, en effet, acoquine, c'est-à-dire, séduit,

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

entraîne et c'est justement parce qu'il est charmant et facile. Il endoctrine aisément cette jeune phalange, plébéienne en naissant, parce que, comme elle, il est de récente formation, jeune, primitif... un Rabelais eût dit primesautier¹⁵. Ce patois, en effet, est comme un jeune oiseau qui sort de prime saut hors du nid, les pieds roses, le bec encore flexible.

Maintenant, plus j'y songe, plus je vois que cette sélection inconsciente du jeune âge - et quelques fois des dames elles-mêmes - n'a rien que de très légitime. Le charme du patois créole ne doit pas surprendre, quand on considère sa véritable origine, et qu'on voit qu'il est issu de la langue nationale de France, la plus correcte et la plus saine du monde¹⁶, et de la langue malgache, la plus suave et la plus douce qui existe. Ce mélange agréable, dont je dirai plus loin la part très inégale en faveur du français, a fait le patois de notre petite île, en lui imprimant un cachet spécial et dans la forme un attrait irrésistible. Aussi, malgré la déchéance sociale de ce langage, les dames d'autrefois ne dédaignaient pas de s'en servir souvent dans l'intimité, et celles d'aujourd'hui pourraient encore bien être sur ce point les petites-filles de leurs grand-mères.

Disons quelques mots de la langue malgache qui n'a prêté que sa forme, son harmonie matérielle, et non pas ses mots au patois créole. Cette langue malgache est une musique. Les missionnaires en ont fait un dictionnaire fort intéressant, que j'ai pu étudier à Tananarive et que je regrette de ne pas avoir et de ne pas voir plus répandu ici. Ainsi que nos traitants, ils l'apprennent, la parlent et même l'écrivent avec une étrange facilité. Connaissez-vous rien de plus mélodieux que le nom de la province et de la ville capitale de Madagascar : Imérina

(prononcez Emirne) et Tananarivou (dites Tananarive, « la ville des mille villages ») ? Mouramanga (prononcez Mouramangue) qui veut dire « doux bleu », est le nom malgache d'un village qui se profile à l'horizon dans une douce vapeur bleu-tendre, au sommet des montagnes de l'Ankove, à la limite d'une prairie basse, de 18 kilomètres de largeur. Ankavatra est le nom d'un Sinai chaque jour foudroyé par l'orage. Ce nom imite un coup de tonnerre ; Ran'mami veut dire « eau douce ». Tout est sur ce ton, le plus souvent mélodieux ; et chaque mot est une peinture.

Revenons aux œuvres créoles. Le fils de M. Héry à l'île de la Réunion s'est entendu à Paris, pour que les œuvres de son père soient rééditées bientôt. Ce sera une action bonne et juste. Le goût public et étranger prise mieux aujourd'hui de tels travaux. Leur importance est mieux sentie et le moment pour une publication de ce genre ne peut être plus favorable. Il y a là toute une étude du plus haut intérêt. La philosophie aujourd'hui ne néglige rien. J'apprécie beaucoup le créole : pour moi, il se confond avec l'amour du sol natal¹⁷. Je n'écris le créole que comme un exercice intime et ne publie rien dans cet idiome. J'ai quelques fables inédites que je garde. Parler et composer des vers en créole me semble chose assez facile, mais je vous confesse que j'éprouve une sérieuse difficulté à l'écrire. Pourquoi ? Parce que l'orthographe, objet de conventions dans toutes les langues, n'est pas, à mon avis, bien établie pour ce patois. Le genre n'y existe pas, on y dira mon commer tout aussi bien que mon comper, mon maman, mon maison, mon femme; mon marque une

LES ORIGINES DU PATOIS

de l'île Bourbon

prise de possession déterminée, invariable. Le pronom suit le même sort ; le verbe n'a pas de nombre, il est toujours au singulier z'aut' y vient pour « ils viennent ici », enfin mille imperfections semblables, qui doivent nécessairement exister pour une langue, qui n'a pas encore de grammaire qui en règle les conditions, si vous aimez mieux, les conventions¹⁸.

Je ne savais pas que le secret de mes études sur le langage naturel de mon pays dût traverser les mers... Si je suis à peu près le seul à Bourbon qui ait osé suivre les traditions de M. Héry, dans l'ombre, il faut avouer que c'est dans la mesure que Virgile a assignée entre les pas d'Ascagne et ceux d'Enée, non passibus æquis¹⁹.

Néanmoins, pour vos recherches et vos renseignements, je me tiens à votre entière disposition et vous recevrez par ce courrier une partie des écrits imprimés que vous me demandez.

Veillez croire, Monsieur, à mes sentiments les plus dévoués,

Dr AUGUSTE VINSON.

Deuxième lettre

A M. LE Dr HUGO SCHUCHARDT,
A GRAZ (Autriche)

Monsieur,

J'étais un peu pressé l'autre mois, lorsque je vous écrivis par le courrier d'Europe. Je vais reprendre mon sujet que j'ai laissé inachevé.

J'ai dit que, sans nul doute, le patois de l'île Bourbon était né de la rencontre d'une colonie de Français avec les naturels de Madagascar dans le XVII^e siècle ; que, à mon sens et avec la résolution d'un jugement impartial, on était conduit à placer ce doux langage, en tête de tous les patois créoles de la mer des Indes et de celle des Antilles, comme le mieux réussi, le plus agréable à l'oreille.

Il me reste maintenant à déterminer la part proportionnelle du français et du malgache, dans la contribution respective des éléments, qui ont servi à former le patois de l'île Bourbon. Je vais essayer de vous transmettre mes idées à cet égard.

Lorsque l'on considère la géographie de l'île Bourbon ou mieux, son aspect, ce qui frappe tout d'abord, c'est son point culminant, le massif central du Piton des Neiges uni au Gros-Morne par une dentelure bleue, les Salazes. Cet ensemble domine tout le reste. En désignant aux nouveaux venus ces pointes montagneuses, acérées, effilées, perdues au-dessus des nues, les Malgaches devaient en créer un nom : aussi Salazes est un mot malgache qui indique ce qu'en créole nous appelons touques, c'est-à-dire les pierres qui supportent un vase posé au-dessus du feu. De là à un trépied la conduite est facile et la comparaison naturelle. Les Salazes

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

représentent, en effet, un trépied renversé, un trident ou des supports de pierre, prêts à soutenir la masse des nuages, ou du ciel comme Eucelade.

Les Malgaches ont été également les parrains de nos principales montagnes du centre : de Bénoun (le grand sein, le beau sein), à cause de ses contours gracieux, enflés et arrondis ; d'Anchaineb, Anchaingc ou Anchingd ; de Cimandef, deux montagnes désignées par les noms des chefs malgaches qui les ont habitées et illustrées par leur amour de la liberté et la vie sauvage et solitaire qu'ils y ont menée ; puis dans les bas fonds de Cilaos, source thermale et minérale, de Mafat, autre source thermale et sulfureuse, dont l'eau se décèle par son odeur et sa saveur désagréables. Or, Mafat veut dire « pourri » et a pour racine mat qui veut dire « mort ». Ces premiers explorateurs ont-ils à désigner à l'intérieur de notre île une plaine longue, excavée, qui sert de réservoir à la fonte des nuages qu'attirent les sommets ?, ils la nomment Bé-Louve, qui veut dire « grande coupe ».

Puis viennent la série des lieux qui commencent par bé, Bé-massoun, Bé-cabo, Bé-maho, etc. et nous, pour les imiter, nous créons dans ces lieux élevés, un village récent, que l'on a nommé Bé-bourg, image de l'union primitive des deux langues, l'idiome franco-malgache.

Avant de quitter ces montagnes qui plaisaient mieux à l'instinct sauvage des Malgaches et qu'ils nommèrent, disons qu'ils ne furent pas les seuls à être frappés de certaines ressemblances à propos du grand Bé-noun. « En s'avancant dans la plaine d'Esdreton, dit M. Gabriel Charmes²⁰ (Voyage en Syrie), on aperçoit tout à coup le mont Thabor :

l'antiquité le comparait à un sein, et nulle comparaison ne donne une idée plus exacte de l'extrême souplesse de ses contours arrondis. » N'a-t-on pas à l'île de France Les Trois Mamelles²¹ dont parle Bernardin de Saint-Pierre dans Paul et Virginie ?

Telle est, en résumé, la part de l'action malgache dans la nomenclature de la géographie primitive de l'île Bourbon. Les Français n'avaient rien à voir là. Ils n'avaient qu'à apprendre de leurs nouveaux compagnons, et ces noms sont restés jusqu'à ce jour comme un signe de l'intervention légitime et autorisée de ces derniers.

Parmi les animaux, le seul mammifère terrestre qu'on ait trouvé (les chauves-souris étant des mammifères aériens), le tandrec, tang (*Erinaceus setosus*) porte un nom malgache dans notre patois. Il rime avec Niang, « le diable », auquel les Malgaches d'aujourd'hui ne croient plus guère, mais qui jouait autrefois en leurs croyances un rôle prépondérant dans le gouvernement du monde, le monopole exclusif du mal lui appartenait.

Pour les végétaux indigènes de Madagascar, le même phénomène a eu lieu, celui de garder nécessairement le nom malgache dans notre langue. Les principaux arbres fruitiers ou autres, inconnus des Européens et qui s'imposèrent d'abord par leur utilité ou leur agrément : ainsi le nom de vavangue (*Vangueria edulis*. D.C.) espèce de nêfle commune aux îles de Madagascar, Bourbon et Maurice ; de vangassaye (*Citrus*), originaire de la grande île africaine (vangassay. Bojer), enfin de vanpi (*Cookia punctata*. Retz) petit fruit comestible de la famille des hespéridées ; du Raven

LES ORIGINES DU PATOIS

de l'île Bourbon

Sara (Raven feuille, sara bonne) que la botanique a conservé dans l'appellation d'Agatho phyllum. Jus) ; Ravenal pour l'arbre du voyageur (*Urania madagascariensis*), etc., etc.

Ici l'enseignement venait, chose naturelle, du malgache pour le français.

Pour les maladies inhérentes au pays, cela a été la même chose. Nous avons adopté dans le patois, les mots malgaches : de tambave, sorte de consommation provenant de causes multiples s'attaquant aux enfants ; de tampane, pour désigner des altérations cutanées, qui se traduisent par des efflorescences dartreuses (lichens ou autres) ; de souïque le nom malgache de l'asthme, une véritable onomatopée ; de mavouz, qui dépeint l'homme faible et sans énergie, peu dispos ; de maf, qui, comme adjectif qualitatif, marque l'état aqueux et sans saveur des racines alimentaires. Un petit poisson de nos rivières, une gobie, qui a l'air immobile et dormeur, porte en patois créole le nom malgache de marar, qui veut dire « malade ». Dans les mots malgaches mat (mort), mafat (pourri), mavouz (lâche), maf (plat) marar (malade), marzaz (enfants) (d'où en patois créole on a fait marmailles), ont les deux lettres radicales partout identiques : ma semble indiquer une altération dans l'être ou une diminution dans l'individualité. Il est à remarquer que l'm radical commence en français une foule de mots néfastes ; ex : mal, mort, misère, meurt, morbide, monstre, médire, mentir, mordre, maudire, menacer, massacrer, miner, molester, morceler, marteler, martyriser²², etc.

En somme, cette immixtion des mots malgaches dans le patois créole est très limitée et devait l'être.

Les naturels de Madagascar avaient, en effet, beaucoup plus à apprendre des nouveaux venus que les Français n'avaient à recevoir de ce peuple primitif, en fait d'instruction. Aussi, à part ces exceptions et quelques autres, le patois de l'île Bourbon est presque tout entier composé de mots français qui se sont altérés en passant par la bouche des Malgaches.

Là où le malgache a fourni réellement et puissamment sa quote-part d'éléments sérieux, c'est dans la forme de la phrase, dans la construction et ses incorrections innées. A nos mots, ils ont appliqué leur phraséologie élémentaire, leurs imperfections grammaticales. Nos mots altérés une fois donnés, la phrase a été copiée textuellement, comme sur un patron, sur la phrase malgache elle-même, sur le génie de leur langue. Ils ont parlé malgache avec du français corrompu, et ont ainsi composé le patois de l'île Bourbon. Ici, la part de l'élément malgache a été absolue. Il n'en pouvait être autrement de la part de gens naïfs et primitifs, écoutant pour la première fois une langue étrangère et transportant naturellement nos mots dans la matière et le mode de leurs locutions. En altérant nos mots, ils ont, comme dans beaucoup de mots chez eux, multiplié les i. Li vavini (il viendra) ; li va mort (il mourra) ; li mort (il est mort), etc. ; zaut' mort (ils sont morts). Le verbe reste au singulier et demeure invariable. Li le singulier est échangé par zaut, un pronom à la troisième personne du pluriel, etc. etc. Dans la langue malgache on trouve assez fréquemment cette terminaison en i, si usitée dans le patois créole : ainsi nossi (île), ran'foutsy (eau blanche), ran'mami (eau douce), sikidi (sorciers), etc., etc.

LES ORIGINES DU PATOIS

de l'île Bourbon

Le mot Salam (salut, adieu), est d'origine arabe dans notre patois : c'est une exception.

Ainsi, Monsieur, pour me résumer, deux langues ont présidé et concouru à la naissance de notre patois dans des proportions diverses, le français et le malgache. Le français pour presque tous les mots ; le malgache pour l'altération de ces mots, la forme de la phraséologie, l'application du mode et l'ignorance des règles grammaticales. La langue française devait, dans le partage de la balance, peser ainsi de toute sa supériorité, de sa prépondérance enfin. C'était logique²³.

J'ai cru devoir vous donner les informations qui précèdent sur les origines du patois de l'île Bourbon, dont vous voulez étudier les œuvres littéraires encore si restreintes. Ce préambule m'a paru nécessaire pour vous permettre de procéder à cette étude, en sûreté de connaissance, par l'apprentissage de la manière dont ce patois s'est formé. J'ai tâché de le faire aussi brièvement que possible et d'une façon conforme au bon sens et à la vérité. Puissé-je avoir réussi !

Avant de clore cette longue dissertation, je vais émettre un de ces aperçus philosophiques qui rehaussent les moindres choses. L'étude même de cette philologie créole est riche d'enseignement. Il est permis d'en induire certains faits d'une très grande valeur, soit pour les mœurs, soit pour l'histoire du pays. Je n'en veux invoquer qu'un seul.

L'esclavage, abominable en soi, n'a pas été, pour l'île Bourbon du moins, un fait si douloureux, si l'on en croit la tradition de certains mots qui lui survivent encore : mon cafre, mon noir, demeurés dans le patois créole comme un terme d'affection et de tendresse ! Il y a même une ironie charmante à voir la petite Indienne noire dire aujourd'hui à l'enfant blanc qu'elle soigne de tout son cœur : « Viens ici, mon noir ! » c'est-à-dire mon petit protégé ou, comme en France : « viens ici, mon amour ! » et une lettre pathétique entre deux amoureux blancs se terminer par ces mots « ton cafre chéri ! » c'est-à-dire ta propriété, celui qui t'appartient de corps et d'âme, ton esclave enfin ! mais en même temps aussi celui qui mérite tes égards et tes soins ! Quelle énergie dans ce seul mot ton cafre ! C'est gros de caresses. Ce mot, eût dit Molière, en dit plus qu'il n'est gros.

C'est que, durant l'esclavage, un sujet si précieux qu'un nègre, un noir, un cafre, une telle propriété, était, bien plus souvent qu'on ne le pense, l'objet de soins attentifs, que l'intérêt ou l'humanité ou plus souvent les deux ensemble, en aient été les mobiles. Je ne justifie pas l'esclavage, je constate des faits, parce qu'ils sont à l'honneur du pays et que la philosophie traditionnelle les a consacrés²⁴.

Permettez-moi de terminer cette lettre par la communication d'une de mes fables inédites, dont le sujet local est d'invention créole. Je réclame toute votre indulgence en faveur de cette indiscrete, qui s'échappe pour vous de sa prison.

LES ORIGINES DU PATOIS de l'île Bourbon

La Truie et la Caille

FABLE

Ein zour, (ça l'été m'imagine)²⁵
Coté quartié français, proch' madam' Desrabine,
Ein trui' s'en va rod' son zami,
Li p'tit caill' Bourbon, ça joli.
- « Ma ser, commenc' dir' maman truie,
Michant temps t'a l'hèr' va vini,
Grand di l'eau, li vent, gros la pluie.
Allons fair' ein cas', bon boucan.
Bien fermé contr' di l'eau, grand vent.
Ensemb' tous lé dé vous va mette
La pail' vétiver, bois de gaulette,
Zampondr', avec piquets bambou ;
Nous n'aura là d'dans bon li trou.
Et quand di l'eau néyé la terre
Nous sera bien, fais pas mystère,
Aide à moi vié mond' vot' maman ;
Acout' à moi bien, mon zenfant. »
- « Ah ! bon dié ! la répond p'tit caille ;
A qu'fair' moi chercher gros la paille ;
Boucan y'amarre avec vacoi ?...
P'tit pié fatac l'assez pour moi ! ».
Là d'sis maman trui' la réponde :
- « Fais ça q'vous-y-vé, mon vié grand'monde
Mi fait tout sel pour mon z'izage. »
Li trui' y batit bon la caze ;
Li ferm' maïs, z'habits bien secs,
Avec bon fourniment coup-d'secs.
Ein soir, li ciel l'a vini sombre ;
Tonner-iclat', navire y sombre ;
Grand z'arbr y casse avec li vent ;
(Missié Bridet li même appell' ça zouragan)
La plui' tombé, rivièr' y coule,

Y entend partout la terr' déboule.
Mon trui' dans son z'appartement
Alors, la été dort tranquillement.
Li rêvé maïs, zambrocale...
Demain li mang' avec sambale,
Avec kary ça li bien bon
(Lé parlé dan' chanson Bourbon).
Toc' toc'... Zaut frappé son la porte.
- « Qui ça là ? » - « La plui' li trop forte,
Dit caill', mi viens voir mon zami !
Moi trop mouillé, mi mort jord'hui... »
Trui' la répond' : - « Bien faché, mon commère,
Mi pé pas ouvr' mon porte à c't hère.
Allez roder ça qu' vous dir' quoi :
P'tit pié fatac l'assez pour moi !... »
Li caill' la rest' camis en dehors cont' la caze.

MORALE :

Bon conseil n'a pas badinaze.

Dr AUGUSTE VINSON

TROISIEME LETTRE

A M. le Dr Hugo Schuchardt

Ce petit pays est plein de surprises singulières et de révélations inattendues. A peine avais-je publié ma première lettre sur les origines de notre patois que de deux points opposés, de Saint-Benoît et de Saint-Paul, me venaient des renseignements précieux sur la littérature créole. Il est donc naturel que je vous mette en participation de cette heureuse fortune. La littérature du patois des îles de la Réunion et de Maurice n'est donc pas aussi restreinte qu'on était porté d'abord à le supposer. A mesure qu'on pénètre

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

dans ce domaine comme dans un pays neuf, l'horizon s'étend, et des points de vue nouveaux se déroulent aux regards. J'ai reçu des récits créoles, des chansons, et des fables. Je remarque davantage que la poésie de ce patois a infiniment plus d'attraits que sa prose. La noblesse en toutes choses obligerait-elle ; et l'île de Bourbon serait-elle comme un publiciste, M. Vidal, l'a proclamée autrefois, un véritable « nid de poètes ? »

« Votre dernière publication au Sport Colonial, m'écrivit-on, me suggère - ce qui certes ne me serait jamais venu en l'esprit - d'extraire de mes cartons, pour vous l'adresser, une chanson créole que j'ai faite, il y a dix ans, à l'occasion d'une noce, et dont quelques couplets, retenus par des camarades, ont été depuis chantés un peu partout ; indiscretion qui leur a valu naguère, dans une pièce du même genre, l'honneur d'une imitation aussi évidente que gracieuse. »

La chanson et la lettre sont venues de Saint-Benoît, et signées par M. Pierre Duclos.

L'héroïne de la pièce est une Créole du nom de Chouchoute. Le titre est un dicton vulgaire : Li cœr n'a pas magasin. D'ailleurs la voici :

Li cœr n'a pas magasin ²⁶

Air : comme des perles les étoiles (ou tout autre.)

*Çouçout, moin là z'enfant misère,
A caus' vi jir' vi jir' à moin ?
A caus' vi dit mon plac' derrière ?
A caus' ar' pousse à moi dan' coin ?*

*Quand' vot' cœr mi cherch' rouv' la porte,
Vi crie à moin, moin vot' cousin.
Sorte à vous vite ! Philozen' sorte !
- Hein ! li cœr n'a pas magasin.*

*Çouçout à qu'fair cri' comme ça même ?
Res' tranquill', moin v'embrass' vot' pié,
Rein qu'vous tout sel' mon cœr y aime ;
Dis pi' à moin çanze l'amitié,
Mi aime à vous, n'a pas mon faute...
L'amour là ein p'tit boug'malin !
Comment qu'ma fé pour aime un autre ?
- Hein ! li cœr n'a pas magasin.*

*Là-bas marin, z'aut' y-entasse
Gros, gros sacs beng' tant qu'zaut y vé ;
Li cœr, Çouçout, n'a rein qu'ein place !
Dé plac's n'a pas moyen trouvé.
P'tits fill's y aime ça qu'lé fidèle,
Si vi aim' dé vi gagn' un zin:
Ça li cœr rein qu'pour ein tourt'relle !
- Hein ! li cœr n'a pas magasin.*

*N'a ein p'tit fill' dan' l'Abondance,
Gros comm'la cas' y aime à moin,
Tout' sam'di soir là-haut y danse,
Mi aim' pas li, li lé trop loin.
Avec moi son nénaine y cause.
Pauv' vié mond', son cœr lé çagrïn !
Vous miel vert, tout's p'tits fill's margause !
-Hein ! li cœr n'a pas magasin.*

*Si vi fini pas vot' manière,
Vot' vilain p'tit manières moquer,
Mi fil' Mavel, côté Saint-Pierre,
Cherch' siguid' pour moin gagn' vot' cœr.:
Alors Çouçout vouâ v'ni mavouze ;*

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

*Dan' tout' vot' corps n'aura ein train...
Dis oui tout' suit', pas besoin vini rouge !
- Hein ! li cœr nà pas magasin.*

*Si moin vot' z'homm', vous mon p'tit reine,
Mon p'tit ciencien, mon p'tit mimi ;
Zamais vous n'aura point la peine,
Vouâ boir, vouâ mangé, vouâ dormi.
M'à lav' vot' ling', m'hâlé la flamme ;
Ma fé grill' café grand matin ;
Ça rien quand' v'i aim' bien vot' femme.
- Hein ! li cœr nà pas magasin.*

*M'à plant' vanill' dans cent gaulettes,
La liv' y vend' deux piass' cent-sous:
Nouâ gagn' l'argent, nouâ fé zemplettes.
Tout ça qu'vouï-vé m'à donn' à vous.
Nous n'aura bœuf, n'aura confiture,
Nouâ tat' liquer, nouâ tat' vié vin...
Vous s'ra fier, dan' vot' cœr va dire :
- Hein ! li cœr nà pas magasin.*

*Nouâ fé beaucoup, beaucoup marmaille,
Zaut va fé métier z'habitant ;
Quand nous s'ra vié zaut' va travaille,
Nouâ repose ein pé dan' zaut' mitan :
M'à tiqu' vot' têt', vouâ gratte mon jambe,
Dan' mon dé mains m'serr' vot' main.
Not cafr' va çante avec cayambe.
- Hein ! li cœr nà pas magasin.*

*N'avaient dé viés toujours y-embrasse,
Femme Baucis, mari Philémon.
Là mort ensemb', cent ans y passe :
Si nous commça, Çouçout, s'ra bon.
Nouâ dit : « Bondié ! Fais pas tapaze
Nou-y-aime à vous, bouch' pas cimin »...*

*Li va répond : « Mon caz' vout caz' »
- Hein ! li cœr nà pas magasin.*

J'abandonne un instant la jolie chanson de M. Pierre Duclos pour y revenir plus loin, et je vais vous parler d'une autre découverte.

J'ai dit que M. Héry avait été le premier à mettre en œuvres littéraires le patois de Bourbon. Il ne s'agissait que du créole de notre île. Mais il m'était resté, parmi des souvenirs d'enfance, qu'un homme d'esprit de l'île Maurice, M. F. Chrestien²⁷, avait publié antérieurement un petit recueil de poésies en patois mauricien. En 1831, je l'avais vu dans les mains de mon père, et le titre de Bobre africain m'avait tellement frappé, qu'il ne s'était plus effacé de mon esprit. Notre ami M. Roussin, me disant naguère qu'il avait possédé quelques feuilles de cette publication, confirmait encore mes impressions lointaines, lorsque je fus servi par une rencontre inespérée. En apprenant le sujet de mes études sur le patois créole, l'auteur de nos Causeries historiques, M. G. Crestien, de St Paul, avec une grâce et un empressement - dont je suis heureux de pouvoir le remercier publiquement - a bien voulu mettre à ma disposition le seul exemplaire, qui peut-être existe dans les deux îles, de l'œuvre du poète mauricien. C'était une trouvaille d'or. J'ai dévoré cet opuscule avec l'avidité d'un bibliophile en bonne fortune, dans une occasion d'opportunité. C'est donc à l'amabilité de notre compatriote que je dois l'honneur de vous entretenir de la physionomie de cette œuvre en patois de l'île Maurice, une des premières en date dans la littérature créole.

Le recueil est un in-12, grand format, de 79 pages de texte, en petits caractères imprimés en 1831.

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

C'est une deuxième édition, l'auteur nous l'apprend dans sa préface. La première aurait eu lieu vers 1820. Le livre a pour titre : Les Essais d'un bobre africain. Tout le monde sait que le bobre africain est l'instrument primitif et favori du musicien cafre : une lyre à une seule corde, sous la forme d'un arc avec unealebasse coupée pour cavité sonore. On frappe sur la corde tendue avec une baguette, et les doigts, en touchant la corde par leur revers, restreignent ou étendent le son. Tel est le mécanisme de l'instrument. Le titre du livre est donc entièrement de couleur locale. La dédicace n'a pas le même caractère : elle est faite à une dame de Tonneins. Les échos vont loin.

M. F. Chrestien ouvre ses chants par une ode en deux couplets, adressée à ses amis :

*Mes amis, de la tristesse
Le penchant n'est pas heureux,
Gardons plutôt la sagesse
De nos gais et bons aïeux ;
Et, conjurant de la vie
Les chagrins et les soucis,
Puisse un grain de folie
Dans le gaulois du pays.*

L'auteur appelle le créole, le gaulois du pays. Je m'empare de cette expression pour induire que, de l'avis de M. Chrestien, comme je l'ai établi précédemment, le parler créole est d'origine française. Cette remarque est précieuse. L'ouvrage se compose de quarante-six morceaux de poésie, dont vingt-sept (fables et chansons) sont en patois mauricien, le reste est en vers français. Le nombre des fables créoles s'élève à douze ;

celui des chansons créoles à treize ; plus une nécrologie burlesque.

M. F. Chrestien est un vieillard fort gai : un caractère charmant domine sa poésie : l'humeur joviale et la verve gauloise. C'est un homme d'esprit, aimant les lettres, heureux de les faire surgir sous une forme inconnue et dont on sent qu'il est le trouvère. Il soupçonne des beautés réelles et faciles dans le langage créole ; mais il en aime surtout la chanson, et voilà pourquoi il appelle les élucubrations de sa muse noire : Les Essais d'un bobre africain . Il reste français au fond : il parodie le vieux Desaugiers, en créant en créole le dialogue chanté de Monsieur et Madame Denis ; il imite le moderne Béranger (1820) en traduisant librement en créole le Vieux ménétrier, voire même le Roi d'Yvetot²⁸. Il y a dans cette dernière pièce un couplet qui pourrait passer aujourd'hui pour une épigramme à notre manière de faire :

*Li laissé prêtres pour çanté
Tous les jours la prière,
Mais dan' cabar quand zaut' mélé
Ça n'a pas son z'affaire ;
Li connaît bien parle avec li :
A chaqu'en' son chimin, son l'esprit
Zami !
Oh ! oh ! oh ! oh ! ah ! ah ! ah ! ah !
Comment li bon ça lé roi-là
Là là.*

Je ne puis résister au plaisir de vous donner la chanson comique de M. et Mme Denis ; elle a son sel qui, même après Desaugiers, lui donne un air d'invention et de fraîcheur. Elle se chante sur le même air.

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

M. et Madame Denis PARODIE (Même air)

M. DENIS

*Mon coco vous souveni
Dans lé temps la compagnie
Vous mett' condé paliaca !
Vous zoli comme ça (bis)
Tout blancs guette nous passé
Et zaut' tout crévé rié (bis)*

MADAME DENIS

*Tout débon vous fair' moi pensé,
Moi té commencé blié ;
Vous té y a n'a bonnet blanc,
Comment vous çarmant !... (bis)
Et derrière ein p'tit laqué
Qui té vous donn' l'air fronté. (bis)*

M. DENIS

*Quand vous sorti tous lé-soir
Vous mett' ein grand mant' let noir,
Zipon y-amar' dans lé rein
Comment vous té bien... (bis)
Et dé gran poch' la toil' blanc
Pour vous mett' qui qu'choz' dedans. (bis)*

MADAME DENIS

*Vous mett' balén' dans corsèt,
Nous té rèd' comment piquèt
Et zaut' quilotte à goussèt
Moi té bien connais... (bis)
La clé la-dans fair' clin'-clin.
Quand moi pens' ça, moi sagrin... (bis)*

M. DENIS

*Quand zaut' y appell' moi Zano,
Si fait va moi té faro !
Fill' fair' moi signe dans çimin,
Moi fair' mon faquin. (bis)
Vlà zaut' dir' moi papa Jean !
Ma foi Dié ! moi pas content. (bis)*

MADAME DENIS

*Quand di mond' commencé vié
Sais pas pourquoi zaut' çanzé ?
Vous té zoué tromp' la zourné
Pour fair' moi dansé... (bis)
A c'ther là ma foi tiéga
(Avec un soupir)
Quand même zour sam'di n'a pas ! ... (bis)*

M. DENIS

*Mon femm' faut tendé raison :
Quand vié, dansé n'a pas bon :
Si vous y en a sentiment,
Faut fair' comment blanc ... (bis)
(avec gravité)
Quand la têt' commenc' branlé,
Dé c'tems la prié bon Dié... (bis)*

Il faut avouer que l'auteur mauricien fait ici une fin plus morale que Desaugiers.

A propos de chansons créoles, ce n'est pas m'élou-
gner de l'analyse que je fais de l'œuvre de M.
Chrestien que de revenir à la Chouchoute de M.
Pierre Duclos.

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

Durant ces derniers temps, il y a eu, de par notre île, une délicieuse romance créole qui a acquis bien vite une popularité méritée et de bon aloi. Elle a été publiée avec musique et frontispice lithographiés. C'est Nounoute, de mon jeune ami Frédéric Legras. En entendant Chouchoute, on arrive à penser que Nounoute est certainement sa jolie fille. L'auteur de cette dernière, absent de la colonie, lui qui la chantait si bien, en a fait une création nouvelle, pleine de charme et de séduction. Cependant, par une expression très heureuse de M. Pierre Duclos, la parenté est aussi évidente que gracieuse, et celui-ci avoue, avec autant de franchise que de délicatesse, que c'est un honneur qu'on a fait à sa chanson ; et M. P. Duclos a parfaitement raison. Qu'importe, après tout, qu'on se soit rencontré ? Cela prouve une chose invincible : c'est qu'un même sujet peut être traité sous cent formes charmantes. Le point capital en littérature est d'intéresser et de plaire. Le secret et le succès sont à ce prix. Je lisais dernièrement (tout en m'excusant de comparer les petites choses aux grandes), que Faust, Roméo et Juliette ont eu des ancêtres, ce qui n'a point empêché Goethe et Shakespeare d'en faire chacun un chef-d'œuvre particulier. Et la légende normande, d'où Casimir Delavigne a tiré son opéra de Robert-le-diable n'est autre qu'un second Faust. Bertram, c'est Méphistophélès, et Robert, c'est le fameux docteur : le fond est l'éternelle lutte de l'humanité, à la fois sollicitée par le bien et le mal²⁹.

Dans le petit cadre qui nous occupe, il y a quelque chose de plus curieux encore. C'est que, bien avant MM. Duclos et Legras, dès 1820, à l'île Maurice, M. F. Chrestien avait, en créole, traité le même sujet d'une façon plus joviale (selon son tempérament), dans la chanson intitulée *L'amant malheureux*.

Je vais la citer tout entière, car elle est populaire même à l'île Bourbon, où elle a été plusieurs fois chantée en plein théâtre comme délassement :

L'amant malheureux

*Vous n'a pas voulu content moi,
Zène fill', zène fill' !
Vous n'a pas voulu content moi,
Zène fill', parlé moi pourquoi ?*

*Tous les jours dé l'temps mon berloque
Moi donné vous la viand'salé,
Zananas, cate-catee manioque,
Cari poisson, maïs grillé !
Encor' vous n'a pas content moi
Zène fille, zène fille ! etc.*

*Bonne anné moi donn' vous la harde ;
Moi choisir ça qu' lé plis zoli ,
Dans boutique toujours moin prend
garde
Ça qui fair' content vous l'esprit,
Encor' vous là pas content moi, etc.*

*Quand di vent cassé vous la caze
Dé c'temps l'ouragan arrivé ;
Quand y-en-a-trou dans vout' faitage
Ç' moi-même qui s'en va bouché !
Encor' vous n'a pas content moi, etc.*

*A soir quand dansé dans la caze,
Vous té voir mon lé-rein lassé.
Vous connais bien dans badinaze
Zamais-là mon bobre arrêté ?
Encor' vous n'a pas content moi, etc.*

Ces trois auteurs créoles, traitant le même sujet d'une manière assez conforme, n'offrent absolument rien qui doit nous étonner.

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

Depuis Tibulle, Propertius³⁰ et Parny, les amoureux se sont plaints de leurs tourterelles comme des ramiers. M. Chrestien seulement mêle à toutes ces douleurs du sel gaulois, et le sel gaulois, dont Rabelais a conservé la tradition, n'a rien qui ressemble aux sonnets de Pétrarque pour Laure. Horace est du siècle où le christianisme se sent déjà : il a cette philosophie non amoureuse, mais triste et sérieuse, qui apprécie déjà sainement les vicissitudes humaines : il est épris de la beauté, mais il sait qu'elle est mortelle. Il dit à Posthume, avec une conviction sincère : « que les jours passent et fuient ; que le temps viendra où il faudra tout quitter, une épouse chérie, un vin délicieux que des héritiers altérés boiront sans souci ; ces arbres plantés de sa main, dont un seul suivra le propriétaire, le cyprès qui s'attache à la tombe ». Voilà les réflexions d'un philosophe déjà chrétien, comme Cicéron dans le tracé des devoirs et le traité de l'amitié. Plus tard, Montaigne doutera, et Rabelais, peu édifié des incohérences du moyen âge, se rira de tout cela avec un sans-çon déplorable, mais qui aura sa raison d'être. Enfin viendra Molière avec son dégoût du genre humain, qu'il jugera plus ridicule que coupable.

Je me laisse emporter un peu loin ; mais quelles que soient les couleurs, l'humanité est la même dans ses tendances. Le transformisme ne laisse pas moins persister au fond l'unité de plan.

Je reviens aux œuvres de M. F. Chrestien. Je mets ses chansons bien au-dessus de ses fables. Parmi ces dernières, il a traité, comme M. Héry le fera plus tard, la fable des deux rats, le meunier, son fils et l'âne. Le fabuliste de Bourbon l'emporte sur celui de Maurice. M. Héry est bien supérieur à

son collègue³¹. De plus, il est plus grave. Ainsi pas une chanson n'est sortie de sa plume ou de sa lyre créole. Je vais vous donner la fable de M. F. Chrestien qui m'a semblé la meilleure :

Le Martin et le Singe FABLE

*Moussié Martin ein zour là-haut di bois,
Dans son la bouch' été gard' ein bibasse ;
Compèr' Zaco, par là rodé quelqu'fois ;
Ça jour là-même été vini la çasse.
Li trouv' Martin : - « Salam donc mon zami !
Comment vous-là zoli zourdie !
Qui cellà frotté vou l'habit ?
Moi parié vous fair'mariaze
Ou bien vous va dansé dans petit badinaze.
Ma foi ! si vous la voix bel' comme vous faro,
Zaut'nà pas largué vous sitôt ! » -
Martin avalé ça comment dir' confiture.
Li vir' son li zié, li dress' son figire ;
Ein coup là li voulé çanté !...
Aïe ! la bouch' ouvert, bibass' à terr' tombé !
Comper' Zaco li ramassé.
- « Merci coco ! ça-mèm' moi té voulé ;
Tendé pourtant encor' ein mon parole :
Vous vié... mais vous besoin l' école. »*

MORALE :

*- Ça qui son la bouch' li trop doux
Ein jour li capab' trompé vous. -
Bonjour, papa ! bibass'li goût.*

Je n'ai fait qu'effleurer l'étude de l'intéressant

LES ORIGINES DU PATOIS *de l'île Bourbon*

petit livre de M. F. Chrestien ; mais elle m'a beaucoup appris : 1° que le patois mauricien a les mêmes origines que le patois de l'île Bourbon ; 2° qu'il existe entre eux des dissemblances qui tiennent plus à la prononciation des mots qu'aux mots eux-mêmes, sauf de rares exceptions, des termes purement locaux ; 3° qu'à la lecture du patois mauricien, des différences s'amouindrissent beaucoup ; 4° que je ne suis pas tout à fait de l'avis exprimé que le langage cafre ait apporté quelque chose dans la formation du patois de l'île Maurice. Les Malgaches les avaient précédés déjà, et les Cafres ont adopté une œuvre déjà faite.

C'est beaucoup, je crois, dans la recherche de l'origine d'un patois de pouvoir arriver à ces conclusions.

Permettez-moi, Monsieur, de finir cette trop longue dissertation par une imitation de mon crû de deux fables de notre bon Lafontaine.

La Veuve

*Quant ein madam' joli
Y vient d' perd' son mari,
Li cassé vot' la tête,
Li crie comment bebête.
Mais li temps mangé son chagrin,
Plaisir y revient grand li train.
Moin nàna bon' mémoire,
Acout' sel'ment zhistoire,
Ça que l'arriv' Salazi
Pour ein madam' Zizi :*

*Ein jour que son défunt pour faire un bon zaffaire,
Pour mett' créol' dedans,
L'até descend' Saint-Pierre,
Li laissé son femm', son zenfants
Avec beau per, dans son la case.
Ça l'était saison l'hivernage,
La rivièr' l'até haute, mari passe à la nage ;
Quand l'arriv' dans mitan
A la mer la descend.
Li la fini neyé
Son femm' là bas crié :
- « Fais mort à moin, bon dié !
Mon mari nà pis là, quouqu' ma faire
Sur la terre ! » -
A forc' li plère
Li fait pitié.*

*Malher là l'arrivé l'était proch' jour de l'an.
Quand vini bonn'-année, son papa dit : - « Zenfant,
Quoi ça moi donne à vous ? » - « A moi révir' son fille
M'y demandé pis rien, laisse à moi mort tranquille. »
Ça l'était vié bonhomm', li connaît la manière :
Quand un mari s'enva, ça la mod' l'ordinaire,
Zèngens nà pas manqué qui vient rod' son soulié.
Nàna y emboit' li pas, quand même ça vié li pié.
Li papa dit pas rien, li laiss' son fill' grogné,
Li connaît li nà pas pour toujours chagriné.
Li temps s'en va ; son fill' y commence ein pé rire,
Mett' ein p'tit riban, li mastique son figire
A guet dans son la glac' pour voir si li lé bien,
Si li toujours zoli ; l'y acout' misicien,
Li mett' bell' robe couler avec fichi dentelle
Li r'ssembl' ein p'tit mamzelle...
Comme son papa fait comment chevrett' dans l'eau,
Y call' d'arrière, son fille y dit : « ça li bien beau
Ça zenhomm' y vini pour faire à moi la cour.
Papa, pour nous marier, voâ dire à nous li jour ?*

LES ORIGINES DU PATOIS de l'île Bourbon

MORALE :

Ça z'histoir' là, zami,
Li montré que dan' femme
Chagrin pour ein mari
Y amarr' pas longtemps nàme.

Le Malgache et le Diable FABLE

Ça li cont' l'ancien temps.
Bourbon n'avait pas beaucoup z'habitants ;
N'avait pas même dan' tout l'île
Ça qu'zaut' y appell' ein p'tit la ville.
Ein vié malgach' là té resté dan' bois,
Dan' ein faill' boucan feill' vaquois.
Li t'é mang' tang' fangean , manioque ;
Mais jamais fini son berloque ;
Son la barb', jamais li rasé ;
Son chivés la mèm' chos' - ça là té vié risé.
Ça mèm' li voulé pas travaillé pour di monde.
Li préfèr' viv' là haut, li préfèr' prend son fronde
Pour tié zozos marrons, quand li vé mangé gras,
Ah ! vela pas qu'èin soir - l'éété bien tard là-bas -
Ein bébêt, ein vié diab' y vient cogn' son la porte.
Y faut dir' que li temps là té mauvais ... n'im-
porte :
Malgach' là té tout sel, l'a commenc' ein pé per ;
Li regard' en missouc
Figuir son visiter.
Ça l'avait menton bouc,
Di poil comment bébêt',
Li pié fendi comment fourchète ;
Sis son la tête
Dé corn' cabri.

Li dit : - « Y fait bien froid, mi viens rod' ein
z'abri,
Ça mèm' moi là mazin' vout caze.» -
Li morfond', li tremblé, li n'a pas fait tapaze;
Mais li soufflé bien fort tout sel dan' son li doigts.
Malgach' y guet' à li: - « Mais ça n'a pas di bois
Pour vous soufflé dissis comment tizon qui fime ?

- « Ça pour chauff' son li doigts là té frès dans la
brime.» -

Li répondit li diab'... Malgach' y dit pas rien;
Mais li commenc' douté ça vié séprit malin.
Diab' aguet' dan' marmit' où ça bouillé patate;
La faim, là per brilé si li mett' son la patte.
Ça Malgach' là té bon, y serv' mangé pour li.
Mais patate là té chaud, li soufflé encor' dissis...
Malgach' pour le coup prend colère
Y demand' à li pourqu'faire,
Et dit : - « Ça n'a pas frès pour faire comment
vout doigt ? »
- « Ça li vrai : moi soufflé pour li chaud, pour li
froid.»

Malgach' y ouv' son porte et dit : - « Mon vié
compère !
Sort' à vous vit' mon caz'; vous nana trop mys-
tère.
Moi vé pas gens qui souff' pour dé chos' à la fois
Avec ein sel la bouç, pour li chaud, pour li froid.»

MORALE :

Di mond' y appell' ça : mauvais politiquer;
Ça n'a point nàme, n'a point li cœur.
Azordi quouqu'va faire ? Tout' di mond' l'é cacabe.
Malgach' li mèm' là vini diabe.

Dr AUGUSTE VINSON

1. Schuchardt Hugo Ernst Mario (Gotha/Allemagne, 1842-Graz/Autriche, 1927), linguiste allemand, exerça ses fonctions de Professeur de 1876 à 1900 à l'université de Graz (Autriche du Sud). Célèbre pour son œuvre dans le domaine des langues romanes et pour avoir initié le développement des études créoles, il est considéré comme « le père incontesté des études sur les pidgins et les créoles » (D. Decamp, *Introduction à Pidginization and Creolization of Languages*, Dell Hymes ed., Cambridge University Press, 1974, p.31).

En véritable pionnier, il a anticipé sur les grandes questions débattues aujourd'hui encore en linguistique générale, telles que les contacts et le mélange de langue, le changement linguistique et la variation.

Dans le domaine des langues créoles, Schuchardt a en grande partie élaboré les idées-force utilisées de nos jours : la distinction pidgin/créole, la simplification, la parenté des langues-sources, le substrat, la rélexification, la monogénèse des créoles, le continuum...

2. Schuchardt qui ambitionne une étude comparative des parlers créoles destinée à éclairer l'origine des langues romanes à partir d'un contact entre le latin et les langues précédemment parlées dans les pays colonisés par les Romains, a entamé depuis 1881 la publication de la cinquantaine d'Études qu'il devait consacrer aux langues créoles. Son étude sur le créole de La Réunion sort en 1882 (« Sur le créole de la Réunion », *Romania*, 11, 1882, p.589-593).

3. On peut s'amuser, un siècle plus tard, du style impressionniste et du pathos de l'auteur, de ses grandes envolées lyriques soutenues par des métaphores d'inspiration romantique. L'exaltation de son amour du créole associé à celui du sol natal, sa fierté de « la renommée à l'étranger de la petite patrie créole » côtoient la nostalgie de la société patriarcale : c'est toujours l'île Bourbon qui sert de toile de fond à son étude ainsi qu'à celle de Focard « Du patois créole de l'île Bourbon » (cf. fasc.2), alors que l'île a retrouvé son nom républicain de La Réunion depuis 1848. D'une façon générale, ce style, caractéristique du style boursoufflé des créoles à l'écrit s'apparente au phénomène du « Baboo English », caractérisé à la même époque par Schuchardt (*Englische Studien* 12, 1889, p.473, et « *Kreolische Studien* » V, 1883, SbW, p.105) comme la tendance chez les personnes instruites d'origine étrangère à utiliser une langue européenne de la manière la plus ampoulée possible, avec une verbosité à la limite de la compréhension ; il trouvait ce phénomène digne d'intérêt non seulement linguistique, mais aussi ethnopsychologique (*Englische Studien* 15, 1891, p.286-305).

4. La Société des Sciences et Arts de l'île de la Réunion, fondée sous le patronage du gouverneur Hubert de Lisle en 1855 et rattachée aux sociétés savantes de France, marqua le renouveau de la vie culturelle de la Réunion. Elle cessa ses activités en 1891 pour reprendre un second souffle en 1921, avant de disparaître en 1941. Les présentations des travaux de ce que la Réunion avait comme « têtes pensantes » étaient publiées dans le *Bulletin de la Société des Sciences et Arts* qui en 2005 continue à être publié.

Avec l'Album de la Réunion de André Roussin et l'Académie de la Réunion, la S.S.A. a assuré la publication et une certaine circulation des œuvres créées localement.

5. Ce paragraphe et le précédent font référence aux trois premières éditions de l'œuvre de L-E. Héry. Celle de 1828, *Fables créoles dédiées aux Dames de l'île Bourbon*, comportant cinq fables, fut suivie en 1849 d'une seconde édition augmentée sous le titre *Esquisses africaines. Fables créoles et explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon*, elle-même suivie en 1856 des *Nouvelles esquisses africaines*. La dernière édition, *Esquisses africaines*, parue en 1883, était en préparation au moment où paraît le texte de Vinson en 1882 (cf. *infra* la lettre de Schuchardt).

6. Allusion possible aux démêlés auxquels dut faire face Vinson à la suite de l'introduction dans l'île du Papillon Demoleus à son initiative. Les cultivateurs attribuaient à l'insecte la mort de leurs orangers, alors qu'en réalité, elle était due à une gâle-insecte (cf. *Le papillon Demoleus*, art. cit., p.195). Cette polémique fut l'occasion pour Ambroise Vollard de traiter avec humour ces « bienfaiteurs des colonies » tels « le docteur Pinson », introducteur du « papillon Pinson », (A. Vollard, « Les problèmes coloniaux devant la Société des Nations, Sixième séance », *Tout Ubu Colonial*, Musée Léon Dierx, AAABMR-Séguier, 1994, p.325).

7. Schuchardt, vraisemblablement pour des raisons de santé ne pouvait se permettre d'arpenter les contrées lointaines ainsi que l'avait fait avant lui W. von Humboldt et avait donc recours dans sa collecte de données à toutes sortes de sources : œuvres littéraires, chroniques de voyage, et même journaux scolaires contenant des échantillons de l'anglais des élèves sioux, cheyennes, etc., ainsi qu'à un réseau de correspondants personnels en la personne de missionnaires, administrateurs...

8. La collecte finale de matériaux réunionnais se limite à des informations sur Héry, à trois fables de Vinson lui-même (deuxième et troisième lettre), à une chanson de Pierre Duclos et à la mention d'une romance de Frédéric Legras, Nounoute. Vinson y ajoute trois échantillons de créole mauricien. Le volume, certes, restreint de ces données ne procède pas, nous semble-t-il, d'une volonté de rétention d'information, comme le soutient Baggioni qui n'a vu en Vinson et Focard que « des représentants de la bourgeoisie blanche [qui] répugne à laisser traiter du matériel linguistique qu'elle estime faire partie de son patrimoine par un étranger, fût-il un illustre professeur autrichien, [...] bourgeoisie blanche créolophone exerçant son hégémonie culturelle-linguistique sur l'ensemble de la communauté linguistique et servant d'écran entre les masses créolophones et les chercheurs européens » (D. Baggioni, « Schuchardt l'incompris, ou du bon usage de la mixité des langues », *Études créoles*, vol. VI (2), 1983, p.115-128).

D'une part, le corpus écrit créole est, à cette époque, très réduit : extraits d'archives judiciaires, fables et un conte de Héry, quelques phrases de conversation chez Billiard (1822), traduction d'un document pontifical sur l'Immaculée Conception de 1854 (la « *Bulle Ineffabilis* », 1866), traduction d'un conte d'Émile Trouette (1882), quelques transcriptions de chansons populaires, les fables de Vinson lui-même, et les chansons de Duclos et de Legras. D'autre part, plusieurs des monographies de Schuchardt font état du regret qu'il éprouvait à ne disposer que de sources fragmentaires sur les créoles qu'il étudiait. Le manque de documentation était généralisé à l'époque.

9. Les termes utilisés par Vinson pour désigner le créole en tant qu'instrument de communication sont multiples : patois, dialecte, parler, idiome, langue, langage, le créole. Il est toutefois piquant d'observer que Vinson avoue avoir des réticences à appliquer au créole le terme dépréciatif de « patois » utilisé par Schuchardt lui-même dans sa lettre. Vinson, du reste, dans les pages suivantes, évite le mot « patois » lui préférant les termes « ce langage », « la langue créole de cette île », « le créole », « l'idiome créole », et ce n'est qu'au fil de la correspondance que, repris par « les vieux démons », il réintroduira le mot « patois » dans le texte. On comparera l'emploi du glossonyme « patois » par Vinson avec celui, plus technique, qu'en fait Focard (cf. fasc.2, note 5).

L'application de tels glossonymes à la langue créole est tout à fait dans l'air du temps et subsistera bien longtemps encore. C'est ainsi que Schuchardt lui-même, à cette époque recourt aux dénominations « patois créole de l'île de la Réunion, patois créole mauricien », même si ailleurs, il emploie soit le terme générique de « créole » comme prototype nominal spécifié par le lieu (« le créole des Mascareignes », « le créole de la Réunion »), ou par un modificateur i.e. un type de créole (das englische Kreolisch, « le créole anglais »), soit des composés : « das Negerportugiesische », « das Indo-englische », « das Malaiospanische... », soit encore pour les créoles à base lexicale française das kreolische Romanisch (avec à un endroit l'erreur - révélatrice ? - de romanische Kreolisch). Pour le créole de la Réunion, il recourt également à « créole propre / commun / général / ordinaire de la Réunion ». Conformément à la tradition de l'époque, l'opposition patois créole-langue française est sous-tendue par les doublets : langue d'oralité, balbutiée (p.), sans règle / langue décrite, codifiée.

10. Cette métaphore botanique et génétique remonte aux courant comparatiste et évolutionniste prônant le traitement des langues comme des espèces et organismes naturels, suivant la théorie de Schleicher, « ce grand naturaliste dans le domaine de la linguistique », (R. Jakobson, « Sur la théorie des affinités phonologiques entre les langues », Principes de phonologie, Klincksieck, Paris, 1967, p.350). La classification génétique des langues, formes stables et homogènes, selon des lois immuables est alors la préoccupation essentielle : on recherche les embranchements à partir d'un tronc commun, on assimile les arbres généalogiques des langues à ceux des espèces. Le sous-titre « Essai d'hybridologie linguistique » de l'ouvrage de L.Adam, Les idiomes négro-aryen et maléo-aryen, Paris, Maisonneuve, 1883, est à ce titre révélateur (cf. note. 23).

Les théories naturalistes cédèrent le pas devant les avancées des courants historiques, sociaux, psychologiques, non sans quelques résurgences : A Meillet lui-même recourt au terme « parthéno-génétique » (cité par K. Whinnom « Linguistic hybridization and the "special case" of Pidgins and Creoles », in D. Hymes, op. cit., p.91-115 : 112). De façon programmatique, Whinnom reprend le terme hybridation en précisant qu'il n'y a pas d'autre terme totalement satisfaisant pour les phénomènes de mélange linguistique et que « l'approche biologique appliquée aux problèmes de l'hybridation linguistique peut s'avérer fructueuse, à condition d'appliquer les analogies de façon appropriée », *ibid.*, p.91). Vinson, très au fait de la théorie de l'évolution, a manifesté son intérêt pour le darwinisme dans son étude sur Haeckel, biologiste fondateur de la théorie de la recapitulation selon laquelle l'individu recapitule dans son développement le développement

de l'espèce (« l'ontogenèse recommence la phylogenèse »), (cf. Vinson, « Etude sur Haeckel. Le lamarckisme », art. cit., p.87-97). C'est ainsi que les langues comme les végétaux, sont capables de donner naissance à des langues hybrides, tel le créole « fruit naturel étrange » d'un croisement de malgache et de français. Dans ce montage linguistique, Vinson se meut en plein organicisme, et transpose le principe génétique et biologique à la langue créole, en dehors de considérations sociales, historiques et de l'activité des sujets parlants. Sans ces garde-fous, la tentation était grande d'interpréter les phénomènes de contact linguistique sous l'angle ethnique, et de ramener les problèmes du mélange linguistique à une différence de nature entre les hommes. C'est l'époque, rappelons-le, des études anthropométriques, et l'étude de Vinson « Documents pour servir à l'histoire de l'introduction du choléra à l'île Bourbon en 1820 et en 1859 », B.S.S.A., 1871, p.43-80, dans laquelle il relève des signes particuliers de la maladie chez les sujets d'origine ethnique différente, montre qu'il n'a pas toujours échappé à l'ethnicisme.

Dans son combat inlassable contre l'application des méthodes des sciences naturelles en linguistique, Schuchardt qui a élaboré le concept de Mischsprache et de Sprachmischung, « langue mixte » et « mélange linguistique », a nié la corrélation mélange linguistique-mélange biologique : « L'origine de la mixité linguistique est toujours d'ordre social, non physiologique. » (Slawo-deutsches und Slawo-italienisches. Dem Herrn von Miklosisch zum 20. November, 1883, Leuschner und Lubensky, Graz, 1885, p.3-140). « Deux langues ne se mélangent pas comme deux liquides de nature différente, mais comme deux activités d'un même sujet. » (« Sprachverwandschaft », Sitzungsberichte der königlich preussischen Akademie der Wissenschaften, Berlin, 1917, p.522).

11. A l'encontre de cette première localisation de la naissance du patois à l'île Bourbon, Vinson un peu plus loin n'exclut pas l'hypothèse de cette naissance à Madagascar même, dans les rapports entre Français et Malgaches, dès l'occupation de la Grande Ile (cf. note 13).

12. vou-i-connaît sera corrigé par Focard en vou-y conné (cf. fasc 2, p.).

13. Vinson pointe ici de façon allusive l'émergence d'un pidgin franco-malgache à partir des relations qu'entretenaient les Malgaches avec la communauté française installée depuis 1646 dans le sud de Madagascar. Rappelons qu'un pidgin n'est au départ qu'un outil auxiliaire de contact entre des communautés parlant des langues différentes, chaque communauté gardant sa langue maternelle pour la communication à l'intérieur de sa communauté. Si on se conforme au schéma habituel de la créolisation, ce pidgin se serait développé, dans une deuxième phase, en langue créole à l'île Bourbon (cf. note 11). Le passage obligé de toute langue créole par une phase initiale de pidgin est objet de controverse, en particulier pour le créole de La Réunion.

14. Cet éloge de L.-E. Héry (Redon/Bretagne, 1802-Saint-Denis/Réunion, 1856) coïncide avec celui de nombre de commentateurs ayant abordé la valeur humaine et littéraire du fabuliste. Parmi eux, Voiart (B.S.S.A., 1856, p.134-146), C. Jacob

de Cordemoy (« Notice sur M. Héry », A.R., [1860], rééd., vol. II, p.121-125), Schuchardt (C-r. de L-E Héry, 1884), Vinson et Focard, Paul Berg « L. Héry, fabuliste créole. L'homme, l'œuvre » (B.S.S.A., 1921, p.30-36).

Voïart dans son compte-rendu de « Fables créoles et Explorations dans l'intérieur de l'île Bourbon », note que « M. Héry connaît le créole comme le français [...] M. Héry nage en plein créole [...] » art. cit., p.142.

Le docteur Jacob de Cordemoy considère quelques unes de ces fables comme des chefs-d'œuvre, avec la restriction qu'elles « ne soient pas écrites dans un seul dialecte, mais en même temps dans le style du Cafre, du Malgache, du noir créole et du petit blanc... et dont le mélange nuit quelque peu à l'unité ». (cf. fasc.2, note 14).

Quant au docteur Paul Berg, il voit en Héry « un transpositeur des fables de La Fontaine, un adapteur, un accordeur mais non un imitateur servile ». S'extasiant sur « la seule fable d'inspiration franchement locale de L. Héry, La pêche aux bichiques », il admire la connaissance parfaite de la langue créole par Héry et nomme ce dernier « le poète classique de l'idiome créole », art. cit., p.36.

Focard, tout en reconnaissant les qualités humaines de Héry que lui et Vinson ont vraisemblablement connu de son vivant, émet des réserves sur sa compétence de créolophone et lui dénie toute aptitude à l'écriture du créole (fasc.2, note 14).

L'orthographe de Héry a subi les mêmes reproches de la part de Baissac et de Schuchardt qui relève « les inconséquences dont le poète classique de la Réunion n'est pas exempt » (« Sur le créole de la Réunion », Romania, 11, 1882, p.589-593), ainsi que le grand nombre de gallicismes que comportent ses écrits (C-r. de Héry : Esquisses africaines, in Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, 5, 1884, p.369-371).

15. Vinson qui d'une façon générale est peu enclin aux incursions sociolinguistiques, laisse ici affleurer le statut social du patois créole.

16. Ce qualificatif de « saine » caractérisant la langue française n'est pas sans rappeler l'argument de Vaugelas (1585-1650) dans sa définition du bon usage de la langue française (celui de la cour) : « C'est la façon de parler de la plus saine partie de la cour. » (Remarques sur la langue française, éd. Chassang, 1647).

17. Dans le droit fil des idées du romantisme, l'amour de la langue créole chez Vinson se confond avec l'amour du sol natal. Autre tribut au romantisme, l'application au patois de qualificatifs évoquant la proximité de la nature. Ainsi, dans le refrain de « nénaine » qu'il a mentionné un peu plus haut, « Tout cela est charmant. C'est la nature elle-même » ; ce patois est jeune, naïf, primitif... C'est presque un babil, qui renvoie à l'innocence des premiers jours et à l'enfance. Loralité est omniprésente, c'est du reste « en passant par la bouche des Malgaches » que les mots français se sont altérés.

18. La difficulté de l'écriture telle que l'entend Vinson sous-entend deux types de raisonnement :
- En fidèle adepte de l'évolutionnisme linguistique, qui classe les langues sur une échelle hiérarchique allant des langues simples et archaïques constituées de mots invariables jusqu'aux langues

complexes, riches, rationnelles constituées de mots variables (déclinaisons et conjugaisons), Vinson analyse l'invariabilité des formes du créole en termes d'imperfection, d'absence - provisoire - de grammaire : le créole doit tendre vers le modèle des langues à morphologie variée (grec, latin, allemand...). La linguistique a réfuté, on le sait, qu'une langue puisse être dans toutes ses composantes et dans un même temps plus simple qu'une autre ;

- L'affirmation « le créole n'a pas de grammaire » contient une contradiction dans les termes et n'est pas sans rappeler celle, bien connue, en philosophie : « un Crétois dit à un Crétois : "tous les Crétois sont menteurs" ». Comment une telle langue pourrait-elle s'acquiescer et se transmettre sans régularités ? Comment pourrait-elle se prêter à la fabrication et à l'interprétation d'énoncés sans un nombre de signes stables aptes à être reproduits indéfiniment ? Il n'y a pas de langue sans grammaire (sinon peut-être la langue des rêves). Le créole comme toute langue présente dans son organisation un tel ensemble de régularités ;

- Par ailleurs, Vinson fait ici une curieuse confusion entre conventions orthographiques et règles grammaticales.

Le grammairien d'une langue ne fait qu'observer et classer les données existant dans la langue, et c'est ensuite qu'il dégage les règles dont l'application va permettre aux usagers de fabriquer d'autres phrases sur le même modèle. Son rôle est d'énoncer sous forme de règles l'organisation de la langue telle qu'elle fonctionne dans un état donné, et non de créer des règles à partir de faits de langue manquants pour les organiser ensuite.

19. non passibus æquis : expression latine, extraite de l'Enéide du poète Virgile, (Andes/Italie, 70 av. J.-C.- Brindes/id., 19 av. J.-C.), livre II, 724) signifiant « à pas inégaux ». [...] sequitur patrem non passibus æquis. Lors de la destruction de Troie par les Grecs, Enée, fuit la ville, tenant par la main son jeune fils Iulus (Ascarne), qui peine à marcher au même pas que son père.

20. Gabriel Charmes(1850-1886), publiciste politique de la fin du XIXe siècle, rédacteur de la Revue des Deux Mondes et du Journal des Débats, spécialiste en égyptologie et théoricien de la Jeune école, qui a élaboré une réforme de la Marine.

21. Les Trois Mamelles : montagne de l'île Maurice, surmontée de trois pitons en forme de poitrine de femme

22. Cette présentation de la langue malgache met en avant l'aspect musical, le pouvoir évocateur du bruit des mots dans cette langue : ex. Mouramanga, Ankavatra (p.). Vinson voit dans ce phonosymbolisme (sur le symbolisme sonore, voir C. Hagège, L'homme de paroles, Fayard, Paris, 1985, p.113-118) qui dépasse en malgache le phénomène des onomatopées présentes dans toute langue, une expressivité qui traduit l'affinité primitive des sons des mots avec les choses auxquelles ces mots réfèrent ; « ils peignent la nature » (p.). Ces noms des lieux sont non pas choisis arbitrairement, mais accordés à la nature, tout comme dans la langue adamique des nominations premières. C'est ce sens de langue de la création que l'auteur souligne en caractérisant la langue malgache de « langue naturelle ». Vinson, en 1882, est en train d'ébaucher ce qui devait prendre forme ultérieurement dans les investigations philologiques de Jules Hermann (1846-1924) (Les Révélations du Grand

Océan, Imp. de Montligeon, 1927). Ce dernier, on le sait, fait de la langue malgache la relique chimérique de la civilisation disparue des Lémuriens. Cette langue primordiale serait à l'origine des langues européennes et, bien entendu, du créole, ce mot créole « ayant peut-être son étymologie dans le malgache *kerone*, où *kréone* veut dire qui a un teint basané, qui est brun » (J. Hermann, « Colonisation de l'île Bourbon », B.S.S.A., 1885, p.203).

De plus, Vinson note le consensus qui s'établit en français et en malgache pour que le même groupe de sons - *ma malgache* et *m français* -, traduise la même impression, la même réalité, à savoir le mal. A propos de la fréquence du mytacisme (articulation du son [m]) dans toutes les langues du monde, Troubetzkoy l'explique par la simplicité naturelle de la production de ce son : il suffit d'appliquer les lèvres l'une contre l'autre (N.S. Troubetzkoy, *Principes de Phonologie*, éd. Klincksieck, Paris, p.135). A sa suite, R. Jakobson a mis au jour la coïncidence entre l'ordre évolutif du langage infantin et les lois générales dans les langues du monde, (référence à Haeckel, cf. note 10), coïncidence qui permet d'éliminer quelques prétendues « énigmes insolubles » (ibid. p.). L'une de ces coïncidences concerne justement les sons [m] et [a] ; en effet, la première opposition phonologique consonantique existant dans les langues du monde est celle de la labiale orale et nasale : P-M, et le vocalisme commence par une voyelle large A.

Analysant l'apport malgache au « mélange créole », Vinson ramène l'inventaire des mots hérités du malgache aux noms de lieux (toponymes), d'espèces végétales et animales, de maladies, en somme à du vocabulaire technique et livresque, éloigné des réalités extra-linguistiques comme *bishik*, *farfar*, *kabar*, *maf* ; *malol*, *misouk*, *vouve*, *zoumine*, *zourit*...

Tout autant éloigné de la dure réalité, Vinson, dans sa sensibilité à la civilisation malgache, est aveugle sur les projets coloniaux que les grandes puissances échafaudaient à propos de la Grande Ile.

Les toponymes réunionnais renvoient aux grandes figures du Marronnage, d'où leur étymologie malgache (Charlotte Rabe-sahala, « Dans l'espace réunionnais : des toponymes malgaches comme mémorial laissé par les esclaves », *Communication pour le colloque international Mémoire orale et esclavage dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien*, Université de La Réunion, 26 Mai 2004) :

Cimendef : *tzy* « adv. de négation, ne.. pas » et *mandefitra* > « qui ne cède pas », ou *tzy mandefa* « qui ne lâche pas » ; *Cilaos* : *tzy* et *ilaoza(na)* « quitter » > le lieu qu'on ne quitte pas ; *Mafate* : *mahafaty* « qui donne la mort, cause la mort ». «pourri» ici réfère à l'odeur sulfureuse de la source du cirque en question.

Dimitil : *mitily* « guetter » > «où on fait le guet» qui permet d'observer », ou *dimy* «cinq», «tily» «guet» > aux cinq guetteurs » ou « *Dimy le Guetteur* ».

On notera quelques étymologies erronées : à propos de *maf* créole « blet », R. Chaudenson, (*Le lexique du parler créole de la Réunion*, Honoré Champion, Paris, 1974, t.1, p.509-510), a mis en évidence que c'est l'étymon malgache *maf* « mou, gluant, visqueux » qui s'impose et non *mafy* qui veut dire le contraire « dur ».

marmay, cr., ne dérive pas du malg. *marzaz*, mais du français « marmot » qui a d'abord eu le sens de « singe », puis

de « petit enfant ». *Bébourg* par contre peut provenir de be « grand » et bory « arrondi ».

23. Vinson, dans son analyse de l'origine et de la formation du patois, fait naître le créole de la rencontre et du mélange de deux langues lors de la colonisation au XVIIe siècle : le français et le malgache. Rappelons les étapes du déroulement de ces premiers contacts :

Les échecs répétés de la France pour s'implanter à Madagascar depuis 1638 amenèrent l'occupation permanente de l'île Bourbon à partir de 1663. Après le massacre des derniers Français à Fort-Dauphin en 1674, Bourbon accueillit « les débris de Madagascar » avec leurs épouses et compagnes malgaches, ce qui porta le nombre d'habitants à 58 Noirs (43 Malgaches et 15 Indiens) et 62 Blancs (et 8 enfants métis) (J.M. Fillot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, O.R.S.T.O.M., Paris, 1974, p.30). C'est à partir des relations interethniques à l'intérieur de cette matrice qu'est issue l'union primitive des deux langues ayant donné « l'idiome franco-malgache ».

Tout en affirmant que ce dernier est né du mélange de la grammaire malgache avec le lexique français, Vinson, non sans ambiguïté, maintient l'origine française du créole, qui, pour lui, semble aller de soi (p.). C'est ainsi qu'il caractérise le créole par l'expression « gaulois du pays » empruntée à Chrestien à propos de l'île Maurice (p.).

L'examen de la proportion des éléments qui composent le mélange l'amène à conclure :

- que, sur le plan du lexique, la part du français est prépondérante, la contribution du malgache se limitant à la nomination des lieux, des animaux, des végétaux et des maladies ;

- que, sur le plan de la structure, la langue malgache a prêté sa forme de la phrase, la construction, son harmonie matérielle, ce qui n'est pas sans évoquer la « forme intérieure » de Humboldt et de Schuchardt, i.e. cette structure fondamentale qui exprime la vision particulière du peuple qui la parle. La phrase a été copiée textuellement comme sur un patron, sur la phrase malgache elle-même. Dans ces schèmes de langue, les Malgaches ont transporté les mots altérés du français. « La prédominance malgache est ici absolue. » Le langage cafre n'a pas participé à la formation du patois de Bourbon, pas plus qu'à celle de l'île Maurice. « Les Malgaches les avaient précédés déjà, et les Cafres ont adopté une œuvre déjà faite » (p.).

Au total, conclut Vinson de façon inattendue, « la langue française devait, dans le partage de la balance, peser ainsi de toute sa supériorité, de sa prépondérance » (p. et). C'est dire qu'à ses yeux, ce qui donne consistance à une langue et détermine la filiation, c'est le lexique et non la structure grammaticale.

Vinson, dans son scénario de la naissance du créole de la Réunion, anticipe d'un an l'élaboration plus poussée par Lucien Adam de la mixité des langues à propos des créoles de l'île Maurice et de La Réunion qu'il classe comme maléo-aryens. Selon Adam, « les nègres de Madagascar ont dû adopter à Maurice le vocabulaire français [...] Ils ont importé à Maurice leur grammaire maternelle » (L. Adam, *Les idiomes négro-aryen et maléo-aryen*. Essai d'hybridologie linguistique, Paris, Maisonneuve, 1883).

Suzanne Sylvain en 1936 réactualisa cette thèse pour le créole haïtien en ces termes : « En comparant dans tous ces détails la structure du créole à celle du français et à celle des langues de l'Afrique Occidentale, de l'éwé en particulier, nous avons vu

que, si l'influence du français se reconnaît à beaucoup de détails, celle de l'africain est en général, prépondérante » (Le créole Haïtien, Port-au-Prince, 1936, p.175).

La thèse de la mixité linguistique dans son application aux pidgins-créoles suscita d'ardents débats parmi les créolistes. Le terme de Schuchardt Sprachmischung, « mélange, mixité linguistique », a souvent été mal interprété. En effet, si le linguiste allemand a fait du mélange linguistique son cheval de bataille contre les tenants d'une conception étroite de la parenté et contre la vision de la langue comme formation stable et homogène, en déclarant à maintes reprises que « le mélange des langues n'est pas tant l'exception que la règle [...] Il n'y a pas de langue totalement dépourvue de mixité » (Slawo-deutsches und Slawo-italienisches..., op. cit., p.5), il précisera néanmoins sa position ultérieurement, d'abord en 1909 : « Il est erroné de chercher l'essence de base du créole dans une combinaison de matériel lexical européen avec une grammaire africaine ou asiatique. En effet, il serait totalement hasardeux d'affirmer que la Lingua Franca est une langue romane avec une grammaire arabe ou turque », cf « Die Lingua Franca », Zeitschrift für romanische Philologie, 1909, 33, p.441-461), puis en 1917 : « les parlers créoles français ne sont pas du français africanisé », cf. « Sprachverwandschaft », art.cit., p.522).

Par ailleurs, on a pointé le danger que comporte la vision des créoles comme langues mixtes. Elle suggère que ces langues ne sont pas des langues authentiques de plein droit, mais de simples mixtures sans structure cohérente qui leur soit propre, de simples macaronées ou des interlangues corrompues de langues standard. (D. Decamp, Pidginization ..., op. cit., p.15). Ironisant sur l'inconsistance de la classification des langues créoles, Whinnom fait observer que « personne n'a jamais mis la main sur un zoologiste ayant élucidé la question de savoir si un mulet est un cheval ou un âne, et je doute que ce débat visant à déterminer si le haïtien est à classer comme langue africaine (Sylvain) ou française (Robert A. Hall. Jr.) soit plus pertinente » (Whinnom, art..cit., p.110-111).

24. Trois décennies après l'abolition de l'esclavage (1848), Vinson, qui a souvent abordé ce thème, livre ici son sentiment sur l'esclavage à la Réunion. A ce propos, rappelons que Vinson, dont le père avait été porte-parole auprès de Sarda-Garriga, a entretenu des relations suivies avec ce dernier à Paris.

25. En composant ses fables, Vinson visait essentiellement la création littéraire. Bien entendu, il s'est trouvé confronté à la question de l'orthographe, mais s'est contenté d'en confier la solution à une future grammaire hypothétique, dans les termes que l'on sait (cf. note 18), d'où ses nombreuses incohérences graphiques :

cas', caze et ailleurs case, caz' ;
caill', caille, caill' face à pail', paille ;
la répond, l'a réponde, l'a répond' ; vié mond', grand monde ;
tonner-iclat, navire y sombre ;
m'imazine : coupure maladroite de Vinson qui laisse penser que le verbe est imazine ; en fait Vinson segmente correctement partout ailleurs mazine.

26. Dans les textes des principaux auteurs du XIXe siècle, Héry, Vinson, Duclos et Legras, on se limitera à la comparaison de trois faits grammaticaux caractéristiques du créole de cette

époque : les formes verbales à l'intérieur du groupe verbal (G V), les emplois de li, la copule (verbe « être »).

A. Quatre types de formes verbales en fonction de la composition du S-P (Syntagme Prédicatif, Sujet-Verbe) sont attestées chez Vinson (V), comme chez Héry (H) :

1. Verbe à la forme longue (« infinitif ») précédé du Nom [ou pronom à la forme forte (moi, toi, nous, vou ; li et zaut n'ayant qu'une forme)] :

ex. : li temps mangé son chagrin/ moi soufflé (V) / moi dir z'histor/ toi fair'/ vou dir à moi/ li tiré/ z'aut' vanter(H) ; Cette forme longue en éclaire les confusions graphiques avec l'imparfait français : li souait, « transpirait » / li dos pliait (au lieu de soué, plié, dans le système de ces deux auteurs) ;

2. Verbe à la forme courte (« présent ») précédé du Nom (ou pronom à la forme forte) : Moi donne à vous/ Moi vé pas /diab aguet'/ mari passe à la nage/ son papa dit (V) / moi gagn'/ toi fait / li mazin' / bouc' commenc'/ z'aut' manz'(H) ; Dans ces deux premiers types de groupe verbal, le verbe n'est jamais associé à y (encore rarement noté i).

3. - y - Verbe à la forme courte précédé du Nom (ou pronom forme forte) parfois absent: Vous-y-vé/ Li trui' y batit (V) / Moi y enraze (en prose, mais pas dans ses fables) / y dit/ vous y rôd' / vous y vient/ nous y boire/ biçique y monte (H) ;

4. - i - Verbe à la forme courte précédé du pronom (forme réduite m', t', v' ; li et zaut qui ne se contractent pas avec y/i ne sont pas pris en considération : emploi rare : mi viens /mi mort, (V) ti crois (H). A noter que ces formes contractées du pronom personnel s'écrivent presque exclusivement avec la lettre « i » et excluent l'orthographe y ; c'est ainsi qu'on trouve mi, ti, rarement m'y, t'y.

Cette tendance à la contraction s'observe également au futur : m'a lav' ; nouâ gagné, vouâ boir.

Chez Héry et Vinson, les types de Syntagme Prédicatif qui prédominent sont : le pronom à la forme forte (moi, toi, nous, vou) suivi du verbe à la forme longue manzé, i.e. les formes (1), ainsi que les formes du verbe à la forme courte manz', i.e. les formes (2). Celles qui présentent y séparé du pronom ou employé avec le nom, i.e. les formes (3) sont rares ; encore plus rare est la forme (4), i.e. le pronom amalgamé à i : une seule occurrence ti chez Héry, et deux ou trois chez Vinson, mi viens, mi fait.

Par contre, les deux chansons de Duclos et de Legras ne font apparaître aucun emploi du verbe processif sans y/i. Ce dernier est :

- soit combiné à la forme réduite du pronom, i.e. forme (4) : m'y aime, m'y vois (équivalant à mi) (L) ; mi aime, vi (v'i) aime (D), v'y conné (L) ;

- soit, plus rarement, employé avec la forme plus ou moins pleine du pronom (mou non suivi de verbe n'existe pas) : mou-y port (L), voui-vé (D), nou-y aime (D), vous-y persist (L).

B. Emplois de li.

Dans les textes du XIXe siècle, li est employé comme déterminant (article), comme pronom personnel et comme copule. A la différence de Vinson, qui comme Héry (cf. fasc.2, note 20) emploie massivement li comme article déterminant (li cont', li temps), comme copule (« être ») (moi li zaloux), et comme pronom personnel 3e personne (li dir'), Duclos le réserve exclusivement à l'emploi pronominal : li va répond ; mi aime pas li.

C. *Li employé comme copule n'est présent que chez Héry et Vinson : la pluï li trop forte (possibilité d'interprétation de li comme pronom de reprise) ; ça li bien beau ; cet emploi de li comme copule alternant avec l'emploi de lé et avec l'absence de copule : ça joli ; moi trop mouillé (H).*

Dans son étude, Focard proscrit li verbe qu'il considère comme un mauricianisme. (v. fasc. 2, note 20)

Duclos et Legras n'emploient pas li comme verbe, mais lé : (son cœr lé çagrin), et l'absence de copule, (si moïn vot' z'homme...). Ceci pour dire qu'à l'époque où Vinson et Focard se penchent sur la question de la langue créole, celle-ci est encore instable, notamment dans le groupe verbal où s'opère une profonde alchimie. On observe, d'une part, l'élimination progressive des formes sans y/i, remplacées par mi, mou y ; ti, toué y ; vi, voui ; nous y, zaut y ; d'autre part, une tendance à la contraction : mi, mia ; ti, tã ; nouâ ; vouâ. Or, ce sont ces formes contractées, encore stables de nos jours, que Focard proscrit dans sa proposition de norme.

27 Frédéric Chrestien (Ile de France, 1766-Port Louis, 1846), premier écrivain mauricien en langue créole, né à l'île de France, où il officiait comme interprète en créole près du Tribunal. Ses *Essais d'un bobre africain* (1822, et deux rééditions augmentées en 1831 et 1869) comportent des adaptations libres de fables de La Fontaine et de chansons de Béranger. De cette impulsion première venue de l'île Maurice, la reproduction du modèle initial de La Fontaine se propagea par vagues, vers Bourbon, d'où elle gagna les Antilles par Marbot (*Les Bambous, Fables de La Fontaine, travesties en patois créole par un vieux commandeur*, Ed. Ruelle et Arnaud, Fort-Royal, 1846), avant de s'étendre aux Seychelles avec Rodolphine Young (*Fables de La Fontaine traduites en créole sychellois*, Kreolische Bibliothek, Buske, Hamburg, 1983).

C'est la version chantée d'un des textes des Essais, « Le pauvre Diable » qu'entonne l'esclave, Antonio le Malais, dans le roman Georges d'Alexandre Dumas (1802-1870). Dumas, qui ne mentionne pas le nom de Chrestien, a modifié légèrement quelques vers des trois couplets, sans doute pour les rendre plus compréhensibles (Gallimard, 1974, p.129-130). Ainsi, les vers de la chanson de Chrestien :

*« Moi fair'couit dans mon p'tit la caze
Brèd' diboute et moutouc grillé. »
sont transposés de la façon suivante par Dumas
« Moi fair' cuir, dans mon p'tit la caze,
Banane sous la cend' grillé. »*

28. *La renommée du célèbre poète, chansonnier et homme politique français, Pierre-Jean de Béranger (1780-1857) atteignit Bourbon et Maurice dès les années 1820, comme en témoigne ce souvenir de Vinson : « L'époque était imprégnée des succès de Béranger qui charmait les habitants de Bourbon et de Maurice », Salazie..., op. cit., p.25-43. A Paris, les airs de Béranger étaient imprimés sur feuilles volantes et circulaient sous le manteau en raison de leur teneur démocratique et républicaine. Il les interpréta au début dans le cercle littéraire « Le Caveau » dirigé par Deseaugiers, puis dans divers cabarets. Les thèmes favoris de Béranger étaient la critique du pouvoir, de la religion, et la célébration des plaisirs de la vie - thèmes qui lui valurent trois emprisonnements. La chanson « Le Roi d'Yvetot », classée*

comme l'un de ses petits chefs d'œuvre, dénonçait dans des copies clandestines le pouvoir royaliste des Bourbon. La chanson « Le Ventru » renferme même une allusion à Joseph de Villèle d'origine réunionnaise, Premier Ministre de Louis XVIII puis de Charles X :

*Au ventre toujours fidèle,
J'ai pris, suivant ma leçon,
Place à dix pas de Villèle,
À quinze de D'Argenson*

D'autre part, Bourbon s'est trouvé lié au chansonnier par un épisode troublant de la vie de ce dernier, qu'à relaté J.M. Raffray dans un article « Un fils de Béranger à l'île Bourbon » (A. R., [1863], rééd., vol.III, p.41-56). Le chansonnier eut dans sa jeunesse un fils naturel, Lucien Paron, qui mena à Bourbon une existence chaotique et qui termina sa vie à Saint-Paul, dans le plus grand dénuement, au milieu des pêcheurs. L'article est accompagné d'une lithographie de Roussin représentant « Lucien Paron au bout de l'Etang de Saint-Paul ».

29. « Faust », tragédie du poète et dramaturge allemand J.W. Goethe (1749-1832), dans laquelle le savant Docteur Faust conclut un pacte avec le Diable, Méphistophélès : ce dernier s'engage à rendre au docteur sa jeunesse et les plaisirs de la vie en échange de son âme.

Roméo et Juliette, dans le drame éponyme de W. Shakespeare (1564 ?-1616), sont devenus les symboles de l'amour rendu impossible par la haine familiale.

« Robert le Diable », opéra de G. Meyerbeer (1791-1864), composé d'après un livret de E. Scribe (1791-1861) et de Germain Delavigne (1790-1848), auteurs de comédies de mœurs, de vaudevilles et autres livrets d'opérettes qui triomphent auprès du public bourgeois de la France d'après 1830. Casimir Delavigne (1793-1843), à qui Vinson attribue par erreur le livret de « Robert le Diable », est surtout connu pour ses pièces de théâtre « du juste milieu ».

30. Properce, Tibulle, poètes latins, célèbres pour leurs *Elégies* aux vers pleins de grâce et de mélancolie rêveuse, qui ont inspiré les poètes réunionnais Parry et Bertin.

31. *On peut déplorer, chez Vinson, cette manie du classement hiérarchique à plusieurs endroits du texte : « Le créole de la Réunion surpasse celui de l'île Maurice et des Antilles [...] », « Je place le patois de l'île Bourbon en tête de tous les patois créoles de la mer des Indes et de celle des Antilles, comme le mieux réussi, le plus agréable à l'oreille. » ; « Le fabuliste de Bourbon l'emporte sur celui de l'île Maurice. », « Monsieur Héry est bien supérieur à son collègue. »*

AUGUSTE VINSON (4 AOÛT 1819 - 27 AOÛT 1903)

Éléments biographiques

Jean Dominique Philippe Auguste Vinson est le fils du médecin François Auguste Vinson, (1797-1851) originaire de Rochefort en Charente et chirurgien de marine, établi depuis 1817 à Bourbon, où il épousa une Créole de Sainte-Suzanne, Marie-Gertrude Adélaïde Ducastaing, et qui était domicilié au quartier de Saint-André. Son père avait été l'un des fondateurs en 1831, à Sainte Suzanne, de l'association clandestine des patriotes réunissant l'élite des hommes de la colonie : les de la Serve, Bellier, Loupy, Lépervanche, Brunet, Legras, Dioré...) qui aspiraient à obtenir les libertés politiques autour du journal clandestin « Le Salazien ». De cette Association Coloniale devait émerger un peu plus tard l'Association des Francs-Créoles, d'où sortit le Conseil général remplacé l'année suivante par le Conseil colonial (loi du 24 avril 1833). Le père d'Auguste Vinson fut également membre du premier conseil général élu et maire de Sainte-Suzanne. On peut se familiariser avec le personnage en lisant le Journal d'un colon de l'île Bourbon de J-B de Lescouble, texte établi par Norbert Dodille, L'Harmattan - Edition du Tramail, 1990.

Le jeune Vinson côtoya ainsi tout un réseau de gens de lettres, le plus souvent libéraux et républicains, qui vivaient en intimité intellectuelle, et qui furent mêlés aux événements importants de l'histoire de la colonie à différents moments du XIXe siècle. Ces liens tissés par une solide amitié d'enfance, Vinson les entretint et les prolongea par ses convictions républicaines et, souvent, par un commun amour des Lettres, notamment en ce qui concerne sa longue amitié avec le poète Lacaussade (1815-1897).

Auguste Vinson a peint la société coloniale dans les Quartiers du Vent (les communes de Sainte Suzanne, Saint Benoît, Saint André, avec le Quartier-Français comme lieu de rendez-vous des patriotes) autour de 1830, et la naissance de « l'esprit public » au milieu de cette effervescence : « A Bourbon, on se passionnait pour tous les opprimés. Un vent de liberté régnait dans l'air colonial. » Dans l'attente de la révolution de 1830 en France, un mouvement d'idées libéral animait les lieux de débats publics, et fait curieux, note Vinson, dans une

colonie à esclaves (Salazie ou le Piton d'Anchaine. Légende créole. Paris, Librairie Charles Delagrave, 1888, p. 29).

A quatorze ans, il quitta l'île Bourbon pour la France où il poursuivit sa scolarité au collège de Nantes de 1835 à 1839. Il entreprit ensuite des études de médecine à la faculté de Paris, qui lui permirent de collaborer avec le professeur Velpeau et de travailler dans le laboratoire du docteur Rayer ; c'est donc armé d'une culture scientifique approfondie qu'il rentra dans l'île pour s'y établir comme médecin, avec son épouse, née Le Clerc de Boubers.

A. Vinson figure parmi les membres titulaires de la Société des Sciences et Arts de l'île de la Réunion dès sa fondation en 1855. Il présenta devant cette société un nombre considérable de travaux. Il compte également parmi les collaborateurs mobilisés par Antoine Roussin. pour le travail autour de l'Album de la Réunion (1re éd. 1860-1869, Lahuppe ; 2e éd. 1879-1883 ; rééd. Jeanne Lafitte, Marseille, 1975 ; à partir A.R., rééd.).

Reconnu et distingué par plusieurs sociétés savantes, il fut membre correspondant de l'Académie des Sciences, ainsi que de la Société d'Acclimatation de Paris, Croix de la Légion d'honneur.

Ses nombreuses contributions témoignent de son activité intense et variée en tant que médecin, botaniste, naturaliste, poète et historien.

Auguste Vinson est décédé dans sa 84e année. L'hommage funèbre rendu par le docteur Henri Azéma au doyen du corps médical, salua « l'homme dont l'esprit était sans cesse occupé par les sciences et la poésie » (La Patrie Créole, 30 août 1903).

Auguste Vinson,
homme de sciences.

C'est avant tout au domaine médical et particulièrement celui des maladies endémiques qu'il consacra nombre de ses monographies scientifiques, qui firent autorité dans le monde scientifique ; parmi elles :

- « De la médecine comparée », B.S.S.A., 1856, p.178-184 ;
- « Notes sur l'aïe-aïe, sur l'ulcère de Mozambique, sur le séringos », Compte-rendu de l'Académie des Sciences, oct. 1856, févr.1857 ;
- « Observations sur la maladie appelée le Barbiers à l'île de la Réunion », B.S.S.A.,1869-1870, p.117-156 ;
- « Documents pour servir à l'histoire de l'introduction du choléra à l'île Bourbon en 1820 et en 1859 », B.S.S.A., 1871, p.43-80 .

Eminent naturaliste, Vinson portait dans son observation de la nature un regard de scientifique doublé de celui d'un amoureux de la nature, comme en témoignent ses études de botanique et d'histoire naturelle :

- « Le Papillon Demoleus », A.R., [1867], rééd., vol. IV, p.192-195. Il consacra à ce papillon un poème éponyme ;
- Les arachnides des îles de la Réunion, de Maurice et de Madagascar, Roret, Paris, 1863 ;
- « L'Avocatier », A.R., [1860], rééd., vol. II, p.15-16.

Avec « Faune détruite : Aespiornidées et huppées de l'île Bourbon », B.S.S.A., 1873, p.12-18, Vinson fait figure de précurseur en exprimant ses préoccupations face à la destruction de la faune.

Membre de la Société du Muséum, A. Vinson déploya une intense activité au sein de la Société coloniale d'Acclimatation, aux côtés de passionnés comme Bellier, le docteur Ch. Legras. L'intérêt qu'il portait à la pharmacopée locale l'amena à préconiser l'introduction et la multiplication d'espèces végétales et animales dans son article « De l'acclimatation à l'île Bourbon », B.S.S.A., 1868, p.35-65.

Il fut le premier à introduire dans l'île des végétaux destinés à lutter contre les fièvres, rôle de pionnier souligné par Potier Léonce dans un article « Le Progrès à l'île de La Réunion », A.R.,[1867], rééd., vol. IV, p.177-182.

Son nom reste notamment attaché à l'acclimatation du bois de quinquina, et à l'utilisation de son écorce comme fébrifuge dans le traitement anti-paludéen. Pour pallier le déclin de la culture de la canne à sucre, A. Vinson préconisa l'introduction du ver à soie du ricin en vue de vendre en métropole les cocons ébouillantés (Paul Berg, « Coup d'œil sur les origines du Jardin botanique », Recueil Trimestriel de Documents et Travaux inédits pour servir à l'Histoire de la Réunion, Nelle série, n° 2, 1957, n° 4, p.67-93).

En 1884, dans son « Etude sur Haeckel. Le la-

marckisme », B.S.S.A.,1884, p.87-97, Vinson, très au fait de la doctrine de l'évolution, relate l'importance des travaux du biologiste allemand Ernst Haeckel (1834-1919), (Histoire de la création des êtres organisés d'après les lois naturelles. Paris, 1874), à qui l'on doit la théorie de la recapitulation selon laquelle le développement prénatal reproduit les différentes étapes de l'évolution. Vinson n'échappe pas à l'application de la terminologie et du modèle naturalistes au domaine linguistique, lorsqu'il fait du créole un hybride de deux sources.

Il n'est pas jusqu'aux événements astronomiques qui l'aient laissé indifférent, comme le montre son étude adressée au Président de l'Académie des Sciences de Paris sur « L'Aurore australe de 1872 », B.S.S.A., 1873, p.81-88. Sa communication « Les missions scientifiques à l'île de la Réunion », B.S.S.A.,1885, p. 172-185, fait état de l'intérêt qu'il manifesta aux leçons données par l'astronome Arago à l'Observatoire de Paris devant des célébrités comme Alexandre de Humbolt.

ADMIRATEUR DE MADAGASCAR alors point de mire des naturalistes de la région et qu'il avait découvert en tant que membre de la délégation française envoyée à la Grande Ile pour le couronnement du Roi Radama II, Vinson a consacré plusieurs études à l'histoire et à l'histoire naturelle de ce pays. Marius et Ary Leblond dans *L'île enchantée, La Réunion*, Alexis Redier, Paris, 1931, p.151, classent parmi les poètes réunionnais « le savoureux Docteur Vinson qui a laissé entre autres un livre fort intéressant sur Madagascar d'avant la conquête où il avait été médecin de la Reine. Parmi les œuvres de ce « cycle malgache », citons :

- « Tananarive et les Hovas », B.S.S.A., 1863, p.110-121, 153-164.
- Voyage à Madagascar au couronnement de Radama II, Roret, Paris, 1865
- un article qui contient des remarques climatologiques, « Quelques observations pendant un séjour à Madagascar », B.S.S.A., 1874, p.113-126
- un poème dédié à Monsieur Carnot, président de la République française et suivi de considérations historiques, Madagascar. L'ambassade française à Tananarive en 1862, Lahuppe, Saint-Denis, 1889.

On peut regretter que le regard de scientifique porté sur Madagascar ait servi en même temps à glorifier la colonisation de Madagascar. Vinson qui était un proche de François de Mahy, défenseur de l'expédition de Madagascar, fut également l'auteur de lignes

qui glorifiaient la conquête coloniale, dans un style marqué par les grands élans patriotiques typiques de l'époque. Là encore, transparait l'ambiguïté de ce personnage oscillant entre l'homme de culture ouvert à la culture de l'autre et les idées colonialistes de son temps.

Auguste Vinson,
homme de culture.

Mais une très grande partie des activités scientifiques de Vinson fut soutenue par sa passion pour la culture. En matière littéraire, il n'est resté étranger à aucun genre.

Epris de poésie, il vouait un véritable culte à Victor Hugo et assista même à la réception de ce dernier à l'Académie française. Son « Hommage à Victor Hugo » témoigne de l'empreinte romantique caractéristique du style de toute une génération d'écrivains réunionnais (Salazie..., op. cit., p.399-411).

Son ami d'enfance, le poète Auguste Lacaussade, auquel il était lié par un commun amour des lettres, lui dédia sa Vingt-sixième Salazienne, « A M. A. Vinson » (1839). C'est, du reste, en écho à la Cinquième Salazienne de Lacaussade, « Le lac des gouvayiers et le piton d'Anchaîne », tout en restant fidèle à l'interprétation que livra L. Héry de la figure mythique d'Anchaing dans « Le Piton d'Anchaing » (A.R., [1860], rééd., vol. I, p.85-86), que Vinson raconte l'histoire de l'esclave marron (« La légende d'Anchaîne », Salazie... op. cit., p. 48-159). Dans « La légende de Salazie » du même recueil (chap XII), Vinson cite les six derniers vers de cette Salazienne :

Sachez qu'il est encor de généreux mortels
Qui de la liberté serviront les autels !
Qu'il lui reste les cœurs de ces nobles Anchaines,
Qui sauront secouer le vil poids de leurs chaînes
Et, loin de leurs tyrans, des débris de leurs fers,
Lui bâtiront un temple au milieu des déserts !

en les sublimant dans une métaphore : « Jamais plus magnifique autel ne fut élevé au culte de la liberté ».

Parmi ses œuvres littéraires les plus connues, citons :

- « Mazeppa. Poème traduit et imité de lord Byron », Lahuppe, Saint-Denis, 1893.

- « Une mère corse auprès du corps de sa fille unique », Pièce de vers, B.S.S.A., 1869-1870, p.26-28

- une ballade imitée de Goethe, « Le Roi des Aulnes », B.S.S.A., 1869-1870, p.94-95.

- « La Reine Lilie ou la rose du Bengale, (Etude de mœurs indiennes) », Récits créoles. Salazie... , op. cit., p. 229-231.

Par ailleurs, le répertoire dramatique réunionnais s'est enrichi de deux œuvres de A. Vinson : -« Le passage du Saint-Bernard », (court dialogue en vers), Lahuppe, Saint-Denis, 1888, et « Les Serments rompus », comédie en deux actes et en vers, B.S.S.A., 1868, p.209-232,

Dans le domaine de la prose, Vinson a relaté un épisode de la vie d'un vieux chasseur de cabris marrons dans une nouvelle « Le Passage du bonhomme Picard », B.S.S.A., 1869-70, p.79-86, et fait le récit d'une légende locale, « Le Bassin du Taureau », B.S.S.A., 1869-1870, p.88-93.

Convié à la représentation d'une comédie-ballet mimée, avec chœurs, danses, chants et dialogues, jouée au Lazaret par des immigrants indiens, il rédigea ses impressions sur cette soirée dans un commentaire : « J'appris que leur répertoire était fécond. Prise chez ces peuples, la littérature du théâtre indien pourrait servir de point de comparaison et d'études à nos érudits modernes » (« Un spectacle au Lazaret », B.S.S.A., 1882, p.58-70).

Par ailleurs, il fit œuvre d'histoire locale avec la légende « Sainte-Suzanne et la Chapelle de Notre-Dame du Bel-Air », A.R., vol.II, p.209-213.

Dès avant 1882, Vinson s'était essayé à l'écriture en créole, mais cette production - quelques fables composées dans le droit fil de Héry - occupe un volume restreint. La présente étude, « Les origines du patois de l'île Bourbon », B.S.S.A., 1882, p.88-129, comporte quelques unes de ses fables.

Dans le souci de sauver de l'oubli les personnages ayant joué un rôle dans l'histoire de l'île, il a rédigé les notices biographiques de Lislet Geoffroy (B.S.S.A., 1867, p.35-48), de Stanislas Gimart, figure importante dans le développement de la technologie sucrière (« Eloge de Gimart », B.S.S.A., 1856, p.265-274).

Sur le mode de la fantaisie, il relata un épisode emprunté aux voyages du naturaliste Commerson, « Un compagnon de voyage autour du monde », B.S.S.A., 1871-73, p.19-27.

Il est à noter que les contemporains de Vinson ont apprécié le soutien qu'il a apporté à la création littéraire dans ses demandes d'aide à l'administration en leur faveur.